

CVMO

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

2020

2020

**RAPPORT
ANNUEL**



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Vision de la CVMO

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Mandat de la CVMO

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Valeurs de la CVMO

Professionnalisme

- La protection de l'intérêt du public est notre but et notre passion.
- Nous apprécions le dialogue avec les participants au marché.
- Nous sommes professionnels et équitables, et nous agissons avec impartialité.

Gens

- Nous accordons le respect que nous désirons obtenir.
- La diversité et l'inclusion font ressortir le meilleur de nous.
- Le travail d'équipe nous donne de la force.

Éthique

- Nous sommes dignes de confiance et agissons avec intégrité.
- Nous nous efforçons de prendre les bonnes décisions.
- Nous acceptons la responsabilité de nos paroles et de nos actes.

TABLE DES MATIÈRES

2	Coup d'œil sur la CVMO en 2019-2020
5	Message de la présidente
9	Notre équipe de la haute direction
10	Gouvernance
14	Comités consultatifs
21	Bilan
56	Rapport de gestion
87	États financiers
94	Notes afférentes aux états financiers





Coup d'œil sur la CVMO en 2019-2020

S'engager auprès du plus important marché financier du Canada

- Supervision de 67 335 personnes inscrites et 1 316 sociétés inscrites en Ontario
- Traitement de 8 834 demandes d'inscription de particuliers et 81 demandes d'inscriptions de sociétés
- Examen de 719 prospectus de sociétés ouvertes, de fonds d'investissement et de produits structurés
- Les émetteurs inscrits de l'Ontario représentent 54 pour cent de la valeur boursière du Canada
- Plus de 1 900 sociétés étrangères exercent leurs activités sur les marchés financiers de l'Ontario
- 95 pour cent des opérations sur produits dérivés de gré à gré au Canada comprennent un participant au marché de l'Ontario¹
- Notre InfoCentre a répondu à plus de 7 200 demandes de renseignements de participants au marché, offrant un service public essentiel au secteur

Répondre aux besoins des investisseurs et des marchés pendant la pandémie mondiale

- Élaboration de ressources éducatives et publication de trois alertes pour protéger les investisseurs contre les escroqueries liées à la COVID-19
 - Création de quatre vidéos d'alerte à la fraude au cours des six premières semaines de la pandémie
 - Organisation de deux conférences téléphoniques à l'intention de plus de 1 100 investisseurs afin de répondre à leurs préoccupations

¹ Proportion des opérations sur produits dérivés de gré à gré en montants nominaux de référence déclarés à la CVMO par rapport aux montants nominaux de référence pour l'ensemble du Canada déclarés par le DTCC en date du 31 mars 2020. Les opérations sur marchandises sont exclues.

- Aide immédiate et assouplissement des règles pour les participants au marché afin qu'ils puissent se concentrer sur les décisions cruciales pour leur entreprise et gérer des risques en évolution rapide
 - En collaboration avec les ACVM et dès le début de la pandémie jusqu'à la fin de mai 2020, publication de 21 communiqués de presse, 18 avis, dont 15 ordonnances de dispense temporaire et une série de FAQ expliquant les mesures de dispense
- Organisation d'un webinaire à l'intention des petites et moyennes entreprises afin de leur fournir des conseils sur la divulgation et la présentation de rapports sur les effets de la pandémie de COVID-19. Le webinaire a été présenté à plus de 300 participants

Créer des marchés financiers plus alertes et concurrentiels

- Collaboration étroite avec le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario afin de cerner les secteurs permettant de rationaliser la réglementation des valeurs mobilières
- Création d'un Bureau de la croissance économique et de l'innovation chargé de diriger nos efforts visant à réduire le fardeau réglementaire, à favoriser l'innovation et à faciliter la formation de capital
- Publication d'un rapport présentant 107 initiatives dans le but de réduire le fardeau réglementaire des participants au marché, tout en continuant de protéger les investisseurs
- En mai 2020, environ 27 pour cent de ces initiatives étaient terminées, 36 pour cent étaient en voie d'être réalisées dans les délais établis l'an dernier et 37 pour cent étaient retardées.
- Soutien réglementaire offert à 37 sociétés innovantes par l'entremise de la Rampe de lancement de la CVMO
- Organisation de quatre séminaires et webinaires gratuits en matière d'éducation et de sensibilisation auprès de plus de 1 100 personnes ou compagnies inscrites et entreprises²

Protéger les investisseurs et l'intégrité des marchés

- Publication dans l'ensemble du Canada de réformes axées sur les clients, qui accordent la priorité aux intérêts des investisseurs et fournissent une norme de prudence accrue pour le secteur
- Soutien d'une interdiction, applicable à l'échelle nationale, empêchant les courtiers exécutants de recevoir des commissions de suivi

2 Offerts dans le cadre de notre programme de sensibilisation des personnes et compagnies inscrites et de l'Institut pour les PME de la CVMO

- Proposition d'une série de restrictions sur les frais d'acquisition reportés relativement à la vente de fonds communs de placement
- Évaluation de 732 cas par la Direction de l'application de la loi, dont 42 ont été transférés aux enquêteurs pour une étude plus poussée, alors que 52 autres enquêtes étaient menées à terme
- Imposition de 22 sanctions administratives et de 44,4 millions de dollars en sanctions pécuniaires
- Conclusion de quatre instances judiciaires ordonnant 119 mois de peines d'emprisonnement
- Imposition de 382 autres mesures réglementaires à la suite des activités de surveillance de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité
- Organisation de 104 présentations en personne en matière d'éducation des investisseurs et de lutte contre la fraude dans des collectivités de l'Ontario
 - Plus de la moitié de ces présentations ont été offertes aux investisseurs âgés et vulnérables
- Le carrefour de ressources en ligne de la CVMO à l'intention des investisseurs, [GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerezmeuxvotreargent.ca), a été consulté 5,8 millions de fois
- Aide apportée à plus de 4 000 investisseurs concernant une variété de questions ou de préoccupations par l'entremise de l'InfoCentre

Message de la présidente

Une année de changement

Nous avons connu une année de changements considérables à la CVMO, alors que nous modifions notre orientation organisationnelle, publions des documents sur la politique de transformation et réagissons à une conjoncture de marché extrême.

Au début de l'exercice, le plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario sur les marchés financiers a tracé en termes clairs la voie que notre processus de modernisation doit suivre et a élargi notre mandat en vue de nous concentrer sur la réduction du fardeau réglementaire sur nos marchés. Au fur et à mesure que nous progressions dans le cadre de ce travail important, nous avons également adopté des initiatives de protection des investisseurs qui ont accru l'équité et la transparence de nos marchés.

À la fin de l'exercice financier, la pandémie mondiale de COVID-19 a provoqué des ondes de choc sur les marchés financiers et nécessité une intervention d'urgence qui nous a amenés à modifier nos méthodes de travail et de prestation de nos services.

Tout ces changements se sont produits dans le contexte d'une évolution rapide des services financiers sous l'effet de mutations démographiques, sociales et technologiques. Nous nous sommes employés au cours de la dernière année à établir un équilibre entre ces priorités concurrentes en relevant les défis qui nous attendaient, tout en continuant à consolider les bases sur lesquelles repose l'avenir.

Répondre à la crise

Au moment de la rédaction de cette lettre, la pandémie mondiale de COVID 19 continuait d'évoluer et nous n'en connaissons pas encore le plein impact humain et économique. En mars, à mesure que la pandémie prenait de l'ampleur et s'aggravait, notre équipe a réagi rapidement pour adopter le télétravail et nous avons été en

mesure d'exécuter toutes nos tâches essentielles et activités de base cruciales à la stabilité de nos marchés financiers.



Nous avons un programme chargé en ce qui a trait à la satisfaction des besoins des investisseurs et de nos marchés dans le sillage de la COVID-19. La protection des investisseurs n'a jamais été aussi importante, car nombre d'investisseurs ontariens font face à des difficultés financières et à la perte de valeur de leurs portefeuilles.

Nous continuerons de soutenir les investisseurs en créant des marchés financiers plus concurrentiels grâce à la réduction du fardeau réglementaire et à la mise en place de notre nouveau bureau chargé de soutenir l'innovation et la formation de capital.

Nous surveillerons également nos marchés de près et resterons en contact avec les intervenants pour les tenir informés de nos priorités et des progrès accomplis.

Leslie Byberg
Directrice générale

En collaboration avec les ACVM, nous avons pris des mesures immédiates pour assouplir les règles et offrir du soutien aux participants au marché dans un contexte commercial extraordinairement difficile. Notre objectif était d'offrir aux participants au marché la souplesse dont ils avaient besoin pour se concentrer sur les décisions d'affaires cruciales et gérer l'évolution rapide des risques.

Les ACVM ont publié une série d'ordonnances comprenant une dispense générale de certaines exigences réglementaires ainsi que des conseils permettant de prendre d'autres dispositions pour tenir les assemblées annuelles des actionnaires. Les ACVM ont en outre publié un avertissement à l'intention des investisseurs au sujet des

stratagèmes tirant profit de la peur entourant le virus de la COVID-19.

Nous restons régulièrement en contact avec nos organismes de réglementation partenaires du Canada et de l'étranger, ainsi qu'avec les principaux intervenants et les gouvernements fédéral et provinciaux, afin de réagir à la volatilité de nos marchés et aux défis auxquels font face les entreprises.

Je suis reconnaissante de la collaboration et du soutien constants de notre personnel et de nos nombreux partenaires gouvernementaux et réglementaires, au moment où nous continuons de relever les défis découlant de la pandémie. Nous poursuivrons ce travail dans les mois à venir afin de favoriser la stabilité de nos marchés financiers et la confiance envers ceux-ci et de promouvoir la reprise complète de l'économie.

Moderniser dans une perspective d'avenir

La crise provoquée par la pandémie souligne la nécessité d'assouplir la réglementation des valeurs mobilières pour répondre aux besoins des participants au marché et réagir au changement. À mesure que nos marchés se complexifient, nous nous employons à simplifier et rationaliser la réglementation et à remplir notre mandat le plus délicatement possible.

En novembre, nous avons publié notre rapport relativement à la réduction du fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario – un an seulement après le début de notre initiative de réduction de la bureaucratie à l'échelle de la Commission, conformément au plan en cinq points de notre gouvernement.

Notre rapport contient plus de 100 initiatives concrètes qui permettront d'économiser du temps et de réduire les coûts pour les participants au marché, sans pour autant affaiblir la protection des investisseurs. Elles vont des changements de nos processus quotidiens aux initiatives à long terme que nous entreprendrons avec les ACVM en matière de politiques.

Les changements que nous apportons s'inspirent d'une démarche plus moderne et mieux adaptée,

comprenant une souplesse accrue pour les entreprises, une coordination réglementaire plus étroite, des outils technologiques améliorés et des renseignements plus accessibles.

Je tiens à remercier nos intervenants pour leur apport précieux concernant la façon dont le fardeau réglementaire les touche. Ils nous ont parlé de la nécessité d'accroître la transparence de notre processus d'établissement des règles. Nous nous sommes engagés à rendre publiques les analyses qualitatives et quantitatives des coûts et des avantages prévus pour chacune des règles et des modifications de règles proposées. Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO s'emploiera à renforcer le dialogue avec nos intervenants et à ancrer plus profondément la réduction du fardeau réglementaire dans notre organisation.

Nous poursuivons également nos travaux dans le cadre de projets distincts menés en collaboration avec les ACVM afin de réduire le fardeau réglementaire pour les fonds d'investissement et les gestionnaires de fonds d'investissement, d'améliorer l'accès électronique aux documents et d'examiner le cadre réglementaire des organismes d'autorégulation du secteur afin de déterminer la structure qui s'avérera la plus efficace pour servir nos marchés.

En complément de ces efforts, la CVMO collabore étroitement avec le Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers du gouvernement de l'Ontario afin de déterminer les domaines potentiels de réforme des lois et des règlements ontariens sur les valeurs mobilières et d'établir un cadre plus souple et plus efficace pour favoriser la concurrence et la croissance économique.

À l'interne, nous nous penchons sur la manière dont nous devons nous structurer, sur le personnel dont nous avons besoin et sur la formation que celui-ci doit recevoir pour réglementer efficacement des marchés reposant entièrement sur des données. Au cours de l'exercice, nous avons restructuré et renforcé notre équipe de direction, alors que nous avons accueilli Deana Djurdjevic au poste nouvellement créé de chef des services

administratifs, responsable de la supervision et de la direction de nos activités opérationnelles. Leslie Byberg, notre directrice générale, continue de se concentrer sur la supervision de nos fonctions fondamentales de réglementation dans le cadre de notre réponse à l'évolution des besoins du marché.

Notre nouvelle structure constitue la base idéale sur laquelle reposeront nos investissements en technologie et infrastructure de l'information afin de soutenir un programme intégré de gestion des données et de fournir des outils et des processus améliorés à notre personnel.



La CVMO a emprunté le chemin passionnant de la modernisation et je suis ravie de faire partie de cette équipe exceptionnelle, qui s'emploie à améliorer notre efficacité et notre réactivité.

Mon objectif est de m'assurer que nous travaillons efficacement et investissons dans les secteurs appropriés pour favoriser un niveau de service élevé, tout en gérant nos coûts. Nous simplifions nos processus et nos interactions avec ceux et celles que nous réglementons, surtout dans le cadre de la pandémie mondiale.

J'ai hâte de relever ces défis avec notre équipe, en nous appuyant sur la culture remarquable de la CVMO sur les plans du professionnalisme, de la collaboration et de la prise de décisions.

Deana Djurdjevic

Chef des services administratifs

Accroître la confiance grâce à la protection des investisseurs

La rationalisation de la réglementation et l'accroissement de l'efficacité profitent aux investisseurs en améliorant la divulgation et en offrant un meilleur accès à l'information dont les investisseurs ont besoin pour faire des choix éclairés.

Alors que de plus en plus d'Ontariennes et d'Ontariens comptent investir pour assurer leur sécurité à la retraite, il est essentiel qu'ils aient confiance dans nos marchés financiers. À cette fin, nous avons, au cours de la dernière année, mis de l'avant deux des plus importantes avancées en matière de protection des investisseurs durant mon mandat à la CVMO, qui représentent des années de travail de la part de notre personnel et de nos partenaires en matière de réglementation.

En collaboration avec les ACVM, nous avons publié des modifications aux règles afin de mettre en œuvre des réformes axées sur le client, qui offrent une meilleure protection aux investisseurs particuliers partout au Canada, et une norme de conduite plus stricte pour ceux et celles qui fournissent des produits et des conseils en matière d'investissement. Ces réformes placent les intérêts des clients en premier lorsqu'il s'agit de résoudre les conflits d'intérêts importants et de déterminer la convenance des placements. Ce sont des étapes essentielles pour établir la confiance des investisseurs à l'égard de nos marchés..

Nous nous sommes également joints aux ACVM pour interdire aux organismes de fonds d'investissement de verser des commissions de suivi aux courtiers qui exécutent uniquement les ordres et ne donnent pas de conseils, comme les courtiers exécutants. En outre, nous avons publié à des fins de commentaires un projet de règle qui restreindrait l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés au moment de la vente de fonds communs de placement en limitant les circonstances dans lesquelles les fonds assortis de tels frais peuvent être vendus et en donnant aux clients une plus grande souplesse pour racheter ces investissements sans pénalités.

Ces initiatives permettent aux investisseurs de mieux comprendre les produits qu'ils achètent, les conseils qu'ils reçoivent et les frais qu'ils paient à cet égard. Cela est particulièrement important pour les investisseurs âgés et vulnérables. C'est pourquoi nous avons publié, de concert avec les ACVM, des ressources permettant aux conseillers de mieux communiquer avec leurs clients, de s'engager auprès de leurs mandataires, de traiter les plaintes et d'identifier des personnes-ressources de confiance avec lesquelles ils peuvent travailler pour s'assurer que leurs clients sont protégés.

Nous continuerons d'améliorer l'expérience des investisseurs, notamment en nous inspirant de la recherche sur les perceptions comportementales que nous avons publiée cette année, qui a permis de définir des moyens de mieux communiquer avec les investisseurs au sujet des frais.

Prête à relever les défis à venir

La gestion du changement est intimement liée à la réglementation de marchés financiers dynamiques et le rythme du changement ne fera que s'accélérer à partir de maintenant. Je crois que la CVMO est bien placée en raison de sa structure, de son équipe et de ses priorités pour relever les défis auxquels font actuellement face nos marchés actuels et futurs.

Nous continuons de surveiller les besoins de nos marchés et de fournir des conseils à ceux et celles que nous réglementons à mesure que notre économie s'oriente vers une reprise après l'épidémie de COVID-19. Nous continuons également à mettre en œuvre les initiatives de réduction du fardeau réglementaire exposées dans notre rapport, de sorte que les entreprises puissent passer moins de temps à se conformer à la réglementation et plus de temps à innover et à contribuer à la croissance économique.

Bien que le calendrier de ces initiatives et autres projets ait changé en raison de la pandémie mondiale, nous maintenons notre engagement à respecter nos priorités et à travailler avec nos partenaires en matière de réglementation pour assurer le fonctionnement équitable et efficace de nos marchés, quelle que soit la conjoncture.

Dans le cadre de ma réflexion sur la fin de mon mandat à titre de présidente et chef de la direction, je considère que les dix années passées à la CVMO comptent parmi les plus enrichissantes de ma carrière. C'est un honneur pour moi d'avoir servi la population de l'Ontario à ce poste, aux côtés de tant de merveilleux collègues. Je suis convaincue que notre personnel, dirigé par Grant Vingoe à titre de président intérimaire, poursuivra ses efforts sur la lancée des progrès accomplis en vue de protéger les investisseurs, de favoriser l'innovation et de moderniser nos structures afin de répondre aux besoins du monde des affaires de demain.



Maureen Jensen

Présidente et chef de la direction
Commission des valeurs mobilières
de l'Ontario

Notre équipe de la haute direction

(au 31 mars 2020)

Maureen Jensen*

Présidente et chef de la direction

Leslie Byberg

Directrice générale

Deana Djurdjevic

Chef des services administratifs

Timothy Moseley

Vice-président

D. Grant Vingoe*

Vice-président

Grant Vingoe a été nommé président et chef de la direction par intérim en avril 2020 après le départ à la retraite de la présidente Jensen.

Mary Campione

Directrice des finances et directrice de la gestion financière et des rapports financiers

Raymond Chan

Directeur des fonds d'investissement et des produits structurés

Kevin Fine

Directeur des produits dérivés

Tyler Fleming

Directeur, Bureau des investisseurs

Debra Foubert

Directrice de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité

Susan Greenglass

Directrice de la réglementation des marchés

Naizam Kanji

Directeur du Bureau des fusions et des acquisitions et conseiller spécial de la présidente en matière de réduction du fardeau réglementaire

Jeff Kehoe

Directeur de l'application de la loi

Grace Knakowski

Secrétaire de la Commission, Bureau de la secrétaire

Elle Koor

Directrice de la planification des activités et du rendement de l'organisme

Cameron McInnis

Chef comptable, Bureau du chef comptable

Sonny Randhawa

Directeur du financement des entreprises

Paul Redman

Économiste en chef et directeur des stratégies et de la recherche en matière de réglementation

Stephen Rotstein

Directeur des affaires canadiennes et internationales

Carolyn Shaw-Rimmington

Directrice des communications et des affaires publiques

James Sinclair

Chef du contentieux, Bureau du chef du contentieux

Russell White

Directeur de l'information

Lisa Wilkins

Chef des ressources humaines et directrice des services généraux

Gouvernance

Composition du conseil d'administration et de la haute direction

La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant le ministre des Finances de l'Ontario. La Commission exerce ses activités sous la direction des membres, qui sont également appelés commissaires. Les membres exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de l'organisme – ils siègent au conseil d'administration de la Commission, en examinent et en approuvent les politiques et les règles et président les instances administratives.

Notre conseil d'administration se compose uniquement des membres de la Commission. La présidente est chef de la direction de la Commission. La présidente et chef de la direction et les vice-présidents sont des membres à temps plein, tandis que les autres membres sont à temps partiel. Un administrateur principal est choisi par les membres à temps partiel pour les représenter et assurer le leadership et la surveillance des obligations du Conseil et de ses comités en matière de gouvernance. Chaque membre est nommé pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario conformément aux procédures du Secrétariat des nominations du gouvernement de l'Ontario. Les nominations effectuées par le gouvernement tiennent compte des besoins de l'entité à laquelle les personnes ont été nommées, mais également de la diversité de la population de l'Ontario et du besoin de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

Membres de la Commission

(au 31 mars 2020)

- Mary Anne De Monte-Whelan
- Garnet W. Fenn
- Lawrence P. Haber (administrateur principal)
- Craig Hayman
- Maureen Jensen (présidente et chef de la direction)
- Raymond Kindiak
- Frances Kordyback
- Timothy Moseley (vice-président)
- D. Grant Vingoe (vice-président)
- M. Cecilia Williams
- Heather Zordel

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les membres de la Commission dans la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui est accessible à l'adresse www.osc.ca.

Nous suivons les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise applicables aux compagnies ouvertes, dans la mesure où cela convient à un organisme de réglementation. Cela comprend les politiques énoncées dans le Règlement 58-101, *Information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, relativement à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de cadres supérieurs, qui ont été mises en œuvre en décembre 2014 par la CVMO et d'autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

	2019-2020				2018-2019			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	N ^{bre}	(%)	N ^{bre}	(%)	N ^{bre}	(%)	N ^{bre}	(%)
Membres du conseil	5	45	6	55	5	56	4	44
Cadres supérieurs (présidente et chef de la direction, vice-président, directeur général, chef des services administratifs)	3	60	2	40	2	50	2	50
Haute direction (y compris les cadres supérieurs)	10	43	13	57	9	45	11	55

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les membres de la Commission dans la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui est accessible à l'adresse www.osc.ca.

Comités du conseil et de la Commission

(au 31 mars 2020)

Comité des finances et de l'audit

Mary Anne De Monte-Whelan
Garnet W. Fenn (président)
Craig Hayman
M. Cecilia Williams
Heather Zordel

Comité de gestion interne et des mises en candidature

Lawrence P. Haber
Craig Hayman (président)
Maureen Jensen (membre sans voix délibérative)
Raymond Kindiak

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Garnet W. Fenn
Raymond Kindiak
M. Cecilia Williams (présidente)

Comité de gestion des risques

Mary Anne De Monte-Whelan
Garnet W. Fenn (président)
Craig Hayman
Timothy Moseley
M. Cecilia Williams

Comité d'arbitrage

Lawrence P. Haber
Grace Knakowski
(membre sans voix délibérative)¹
Timothy Moseley (président)
M. Cecilia Williams

Les responsabilités de la présidente et chef de la direction, des vice-présidents, de l'administrateur principal et des comités sont indiquées dans la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, accessible à l'adresse www.osc.ca.

¹ La secrétaire de la Commission est membre sans voix délibérative du Comité d'arbitrage.

Présence aux réunions

(du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Membre	Type de réunion ¹						
	Politiques de la Commission	Conseil	Comité des finances et de l'audit	Comité de gestion interne et des mises en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de gestion des risques	Comité d'arbitrage
Mary Anne De Monte-Whelan	15/15	12/12	6/6			4/4	
Garnet W. Fenn	15/15	12/12	6/6		6/6	4/4	
Lawrence P. Haber (administrateur principal)	14/15	10/12	6/6 ²	1/1 ³ et 4/4 ²	6/6 ²	3/4 ²	3/4 ³
Craig Hayman ⁴	13/14	9/11	6/6	5/5		1/1	
Maureen Jensen (présidente et chef de la direction)	15/15	12/12		5/5			
Raymond Kindiak ⁵	14/14	11/11		5/5	6/6		
Frances Kordyback ⁶	1/1	2/2					
Timothy Moseley (vice-président)	14/15	11/12				4/4	4/4
Poonam Puri ⁷	11/11	7/8		4/4	3/4	3/3	
D. Grant Vingoe (vice-président)	15/15	12/12					3/3 ⁸
M. Cecilia Williams ⁹	14/14	12/12	6/6		6/6	4/4	3/4
Heather Zordel	15/15	12/12	6/6				4/4
Présences totales	98 %	95 %	100 %	100 %	95 %	100 %	91 % ¹⁰

1 Comprend les réunions régulières et spéciales

2 L'administrateur principal peut assister à toute réunion des comités du conseil à titre de membre sans voix délibérative et sa participation n'est pas prise en compte dans les présences totales d'un comité.

3 Présences à titre de membre du comité

4 Début du mandat le 4 avril 2019

5 Début du mandat le 18 avril 2019

6 Début du mandat le 27 février 2020

7 Fin du mandat le 18 janvier 2020

8 Retiré du Comité d'arbitrage le 4 février 2020 une fois qu'il a été confirmé qu'il assumerait le rôle de président intérimaire

9 Le mandat a pris fin le 29 novembre 2019 et a été renouvelé le 17 janvier 2020.

10 Inclut la présence de la secrétaire de la Commission qui est membre sans voix délibérative du Comité d'arbitrage.

Rémunération des membres

(du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

Les membres assument trois rôles distincts à l'appui du mandat de la Commission – élaboration des politiques et des règles, arbitrage et gouvernance.

	Mandat			Rémunération selon l'activité					
	Début	Fin		Rémunération totale du membre	Politiques ¹	Tribunal ²	Gouvernance ³	Orientation et événements approuvés ⁴	Honoraires ⁵
Membres à temps plein ⁶									
1	Maureen Jensen (présidente et chef de la direction)	Février 2016	Avril 2020	703 613 \$	Include	S.O.	Include	Include	S.O.
2	Timothy Moseley (vice-président)	Novembre 2017	Novembre 2020	470 462 \$	Include	Include	Include	Include	S.O.
3	D. Grant Vingoe (vice-président)	Août 2015	Août 2021	473 422 \$	Include	Include	Include	Include	S.O.
Membres à temps partiel ⁷									
4	Mary Anne De Monte-Whelan	Février 2019	Février 2021	140 239 \$	56 750 \$	16 250 \$	31 500 \$	26 750 \$	8 989 \$
5	Garret W. Fenn	Juillet 2015	Juillet 2021	107 745 \$	34 750 \$	11 250 \$	34 500 \$	12 250 \$	14 995 \$
6	Lawrence P. Haber (administrateur principal)	Janvier 2018	Janvier 2022	114 066 \$	24 750 \$	45 000 \$	23 500 \$	9 250 \$	11 566 \$
7	Craig Hayman	Avril 2019	Avril 2021	91 170 \$	27 500 \$	7 250 \$	21 500 \$	25 500 \$	9 420 \$
8	Raymond Kindiak	Avril 2019	Avril 2021	157 448 \$	44 500 \$	38 500 \$	28 500 \$	37 500 \$	8 448 \$
9	Frances Kordyback	Février 2020	Février 2022	8 217 \$	2 750 \$	2 250 \$	1 500 \$	1 250 \$	467 \$
10	Poonam Puri	Janvier 2018	Janvier 2020	73 602 \$	28 000 \$	8 000 \$	19 250 \$	8 000 \$	10 352 \$
11	M. Cecilia Williams ⁸	Novembre 2017	Janvier 2022	138 399 \$	30 000 \$	58 250 \$	24 750 \$	12 250 \$	13 149 \$
12	Heather Zordel	Février 2019	Février 2021	155 989 \$	51 750 \$	40 750 \$	20 000 \$	34 500 \$	8 989 \$
Total partiel – membres à temps partiel				986 875 \$	300 750 \$	227 500 \$	205 000 \$	167 250 \$	86 375 \$
Rémunération totale				2 634 372 \$					

1 Comprend la préparation et la participation aux réunions sur les politiques de la Commission, les demandes de dispense d'un groupe spécial et autres questions relatives aux politiques.

2 Comprend la rémunération pour la préparation et la participation aux audiences du Tribunal de la CVMO, ainsi qu'aux délibérations du comité, la rédaction de décisions, les tables rondes d'arbitrage et les réunions du Comité d'arbitrage.

3 Comprend la préparation et la participation aux réunions du Conseil, des comités du Conseil et des tables rondes sur la gouvernance.

4 Inclut la participation préapprouvée à des événements comme l'orientation des nouveaux membres à temps partiel, le programme de certificat en arbitrage pour les organismes, les commissions et les tribunaux administratifs de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators / du centre de perfectionnement professionnel Osgoode, les tables rondes sur la réglementation, la conférence Dialogue avec la CVMO et la conférence biennale des commissaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

5 En vertu de la *Grille de rémunération des commissaires à temps partiel*, des honoraires annuels sont versés à tout membre à temps partiel qui agit à titre de membre de la Commission, de membre ou de président d'un comité et d'administrateur principal.

6 La présidente et chef de la direction et chaque vice-président sont rémunérés en vertu de leurs contrats de travail respectifs conclus avec la Commission.

7 Les membres à temps partiel sont rémunérés conformément à la *Grille de rémunération des commissaires à temps partiel*, qui est accessible à l'adresse www.osc.ca.

8 Le mandat a pris fin le 29 novembre 2019 et a été renouvelé le 17 janvier 2020.

Comités consultatifs

Comités consultatifs de la CVMO

Dans le cadre de l'élaboration des règles et des politiques, la CVMO a mis sur pied plusieurs comités consultatifs pour recueillir des commentaires sur les questions de réglementation des valeurs mobilières et les tendances du secteur. Vous trouverez ci-dessous la liste complète des comités consultatifs de la CVMO et de leurs membres en date du 31 mars 2020.

Le **Comité consultatif sur l'information continue** conseille le personnel de la CVMO au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'information continue.

Michael Balter (présidente)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Ivan Chittenden	<i>Ernst & Young s.r.l.</i>
Joseph Cosentino	<i>Magna International Inc.</i>
Catherine De Giusti	<i>Groupe TMX limitée</i>
Lucy Durocher	<i>PricewaterhouseCoopers s.r.l.</i>
Bill Gorman	<i>Goodmans s.r.l.</i>
Wendi Locke	<i>McCarthy Tétrault s.r.l.</i>
Catherine McCall	<i>Coalition canadienne pour une bonne gouvernance</i>
Matthew Merkley	<i>Blake, Cassels & Graydon s.r.l.</i>
Chris Polson	<i>The Brattle Group</i>
Penny Rice	<i>Shorecrest Group</i>
Anthony Scilipoti	<i>Société Veritas Investment Research</i>
Julia Suk	<i>Deloitte s.r.l.</i>
Jonathan Tong	<i>Miller Thomson s.e. n.c. r. l.</i>
Robin Upshall	<i>Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.</i>
Chris Vollmershausen	<i>Mines Agnico Eagle Limitée</i>

Le **Comité consultatif en matière de technologie financière** conseille le personnel de la CVMO sur l'évolution de l'univers de la technologie financière et les défis particuliers que doivent relever les entreprises de technologie financière dans le secteur des valeurs mobilières.

Bram Abramson	<i>Decentral Inc.</i>
George Bordianu	<i>Balance</i>
Torstein Braaten	<i>Instinet Canada Ltd.</i>
Pat Chaukos (présidente)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Geoffrey Cher	<i>Wildeboer Dellelce s.r.l.</i>
Lucille D'Souza	<i>Banque Royale du Canada</i>
Brady Fletcher	<i>Groupe TMX</i>
Karim Gillani	<i>Luge Capital</i>
Brian Mosoff	<i>Ether Capital</i>
Randee Pavalow	<i>Conseiller en réglementation et conseiller juridique</i>
Laurence Rose	<i>Omega ATS Inc., 4C Clearing Corp.</i>
Omar Soliman	<i>Stikeman Elliott s.r.l.</i>
Bradley Tagieff	<i>BDO Canada s.r.l.</i>
Peter-Paul Van Hoeken	<i>FrontFundr</i>
John Willock	<i>Tritum Inc.</i>
Tanya Woods	<i>Chamber of Digital Commerce Canada</i>

Le **Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement** conseille le personnel de la CVMO en matière de problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds d'investissement et à l'égard des possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs avec ceux du secteur et de la réglementation.

Steve Banquier	<i>Valeurs mobilières TD Inc.</i>
Michael Burns	<i>McMillan s.r.l.</i>
Mario Cianfarani	<i>Placements Vanguard Canada Inc.</i>
Wayne Hong	<i>Fundserv Inc.</i>
John Kruk	<i>Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.</i>
Robert Lemon	<i>Marchés mondiaux CIBC Inc.</i>
Steven Leong	<i>BlackRock Asset Management Canada Limited</i>
Ruth Liu	<i>Lysander Funds Ltd.</i>
Valerie Lockerbie	<i>Neo Exchange Inc.</i>
Paul Mayhew	<i>RBC Gestion mondiale d'actifs</i>
Florence S. Narine	<i>Placements AGF inc.</i>
Anne Ramsay	<i>CI Investments Inc.</i>
Melissa Schofield (présidente)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Gillian Seidler	<i>Corporation Financière Mackenzie</i>
Michael Thom	<i>CFA Societies Canada</i>
Rob Turnbull	<i>BMO Marchés des Capitaux</i>

Le **Groupe consultatif des investisseurs**, comité-conseil indépendant auprès de la Commission, fournit des conseils et des commentaires écrits sur les projets de règles, de politiques et de protection des investisseurs. Les membres comprennent divers leaders d'opinion dans les domaines de la défense des intérêts des investisseurs, des opérations du secteur des placements, de l'élaboration de politiques publiques et de la réglementation professionnelle.

Jacqueline Allen	<i>Conseillère indépendante, ancienne cadre du secteur des marchés financiers</i>
Patti Best	<i>Ancienne cadre supérieure du secteur de l'investissement</i>
Daniel Brunet	<i>Directeur national, Conseil de l'Association nationale des retraités fédéraux</i>
Neil Gross (président)	<i>Président, Component Strategies Consulting, et ancien directeur général, Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada)</i>
Malcolm Heins	<i>Directeur, avocat et ancien cadre du secteur des assurances et le chef de la direction du Barreau de l'Ontario</i>
Serge Kalloghlian	<i>Associé, Kalloghlian Myers s.r.l., représentant des investisseurs dans le cadre de recours collectifs en matière de valeurs mobilières et de litiges portant sur les droits des investisseurs</i>
Harvey Naglie	<i>Ancien conseiller principal en politiques, Division des politiques en matière de services financiers du ministère des Finances de l'Ontario</i>
Ilana Singer	<i>Vice-présidente et secrétaire générale, Fonds canadien de protection des épargnants, ancienne chef de l'exploitation et directrice adjointe, FAIR Canada, et experte des marchés financiers, Groupe de la Banque Mondiale</i>
Leslie Wood	<i>Ancienne cadre supérieure du secteur des fonds d'investissement</i>

Le **Comité consultatif de la structure des marchés** sert de forum pour discuter des questions et des initiatives d'établissement de règles et de politiques relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent au sein des marchés financiers canadiens et mondiaux.

Rizwan Awan	<i>Indépendant</i>
Stephen Bain	<i>Indépendant</i>
Katie Gouinlock	<i>Placements Vanguard Canada</i>
Robert Gouley	<i>OMERS Marchés des Capitaux</i>
Susan Greenglass (présidente)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
David Hecht	<i>Valeurs mobilières TD</i>
Dan Kessous	<i>Nasdaq Canada</i>
Laflèche Montreuil	<i>Valeurs mobilières Desjardins</i>
Alex Perel	<i>Scotia Capitaux</i>
Martin Piszal	<i>Omega ATS</i>
Kelly Reynolds	<i>Hillsdale Investment Management</i>
Ryan Riordan	<i>Université Queen's</i>
Kevin Sampson	<i>Groupe TMX</i>
Nick Savona	<i>ITG</i>
Daniel Schlaepfer	<i>Select Vantage Canada</i>
Jeff Varey	<i>RBC Marchés des Capitaux</i>
Mark Wilkinson	<i>Citadel Securities Canada</i>

Le **Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites** sert de forum dans le but de discuter des questions et des défis auxquels font face les personnes et les compagnies inscrites relativement à l'interprétation et au respect du droit ontarien des valeurs mobilières, y compris des affaires liées à l'inscription et à la conformité.

Denys Calvin	<i>Nexus Investment Management Inc.</i>
Julie Clarke	<i>Association du marché des capitaux privés du Canada</i>
Patrick Farmer	<i>Gestion de patrimoine Edgepoint Inc.</i>
Debra Foubert (présidente)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Supriya Kapoor	<i>Aurelius GRP (Canada)</i>
John Kruk	<i>Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.</i>
Sunny Mann	<i>18 Asset Management Inc.</i>
Robyn Mendelson	<i>Fidelity Investments Canada ULC</i>
Peter Moulson	<i>Gestion d'actifs CIBC inc.</i>
Paul Spagnolo	<i>Sionna Investment Managers Inc.</i>
Rob Wortzman	<i>Wilboer Dellelce s.r.l.</i>
Gina Yee	<i>Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada</i>

Le **Comité consultatif sur les valeurs mobilières** conseille la CVMO sur les initiatives de réglementation et de politiques ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

Katie Daniels	<i>Office d'investissement du régime de pensions du Canada</i>
Deanna Dobrowsky	<i>Groupe TMX</i>
Linda Fuerst	<i>Norton Rose Fulbright Canada s.r.l.</i>
Margaret Gunawan	<i>BlackRock Asset Management</i>
Barbara Hendrickson	<i>Bax Securities Law</i>
Desmond Lee	<i>Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.</i>
Jennifer F. Longhurst	<i>Davies Ward Phillips Vineberg s.r.l.</i>
Julie Mansi	<i>Borden Ladner Gervais s.r.l.</i>
Leila Rafi	<i>McMillan s.r.l.</i>
Rima Ramchandani	<i>Torys s.r.l.</i>
James Sinclair (président)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Ora Wexler	<i>Dentons Canada s.r.l.</i>
Blair Wiley	<i>Wealthsimple Inc.</i>

Le **Comité consultatif sur les instances en valeurs mobilières** présente des commentaires et des avis au Bureau de la secrétaire sur les initiatives en matière de politique et de procédures liées aux instances devant le tribunal administratif de la Commission.

Daniel Bach	<i>Siskinds s.r.l.</i>
Robert Blair	<i>Chef, Services juridiques en matière d'arbitrage, Bureau de la secrétaire, CVMO</i>
Matthew Britton	<i>Avocat juridique principal et responsable des appels, Application de la loi, CVMO</i>
James Camp	<i>Camp Advocacy</i>
Adam Chisholm	<i>McMillan s.r.l.</i>
David Conklin	<i>Goodmans s.r.l.</i>
Derek Ferris	<i>Avocat juridique principal et chargé de cas, Application de la loi, CVMO</i>
Lara Jackson	<i>Cassels Brock & Blackwell s.r.l.</i>
Craig Lockwood	<i>Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.</i>
Grace Knakowski (présidente)	<i>Secrétaire de la Commission, CVMO</i>
Susan Kushneryk	<i>Hansell s.r.l.</i>
Brad Moore	<i>Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.</i>
Ryan Morris	<i>Blake, Cassels & Graydon s.r.l.</i>
Bruce O'Toole	<i>O'Toole Advocacy</i>
Laura Paglia	<i>Borden Ladner Gervais s.r.l.</i>
David Sischy	<i>Groia & Company Professional Corporation</i>
Carolyn Slon	<i>Conseillère juridique principale, Bureau de la secrétaire, CVMO (secrétaire du comité)</i>
Johanna Superina	<i>Directrice adjointe de l'application de la loi, CVMO</i>

Le **Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées** sert de forum dans le but de discuter des questions et des défis auxquels font face les personnes âgées. Ce comité fournit au personnel de la CVMO des avis et des commentaires d'experts en matière de politiques liées aux valeurs mobilières et d'activités opérationnelles, d'éducation et de sensibilisation conçues pour répondre aux besoins des investisseurs âgés.

Dr Joe Bornstein	<i>Health Innovations Group</i>
Arthur Fish	<i>BLG s.r.l.</i>
Tyler Fleming (président)	<i>Bureau des investisseurs, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Harold Geller	<i>MBC Law Société professionnelle</i>
Marta C. Hajek	<i>Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario</i>
Kelley Keehn personnelles	<i>Défenseur des intérêts des consommateurs et éducateur en finances</i>
Sidney Peters	<i>Directeur des services juridiques, gouvernement de l'Ontario</i>
Lindsay Rogan	<i>Gestion de placements (représentant de l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada)</i>
Keith Sjogren	<i>Investor Economics</i>
Laura Tamblyn Watts	<i>CanAge</i>
Danielle Tétrault	<i>IG Gestion de patrimoine et Services Financiers Groupe Investors Inc.</i>
James (Jim) Turner	<i>Ancien vice-président de la CVMO</i>
Minal Upadhyaya	<i>Institut des fonds d'investissement du Canada</i>
Kimberly Whaley	<i>Directrice principale, Whaley Estate Litigation Partners</i>
Terri Williams, CFP	<i>Fondation canadienne d'éducation économique</i>

Le **Comité consultatif des petites et moyennes entreprises** conseille le personnel de la CVMO au sujet des initiatives d'établissement de règles et de politiques qui concernent les petits émetteurs, ainsi que des problèmes émergents et des défis particuliers que doivent relever ces derniers.

La CVMO s'est engagée à servir les petites et moyennes entreprises et examine actuellement le mandat et la composition de ce comité en vue d'en renouveler l'orientation. Nous prévoyons annoncer la nomination des nouveaux membres en 2020-2021.

Comités consultatifs des ACVM

La CVMO participe également à des comités consultatifs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Le **Comité consultatif sur les rapports financiers** conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques de comptabilité et de vérification en lien avec les exigences et les directives applicables aux rapports financiers énoncées dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Le comité est également un forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers dans les marchés financiers canadiens et mondiaux.

Carolyn Anthony	<i>PricewaterhouseCoopers s.r.l.</i>
Susan Bennett	<i>Deloitte s.r.l.</i>
Richard Cracknell	<i>BDO s.r.l.</i>
Craig Cross	<i>RSM Canada</i>
Laney Doyle	<i>Ernst & Young s.r.l.</i>
Carla-Marie Hait	<i>British Columbia Securities Commission</i>
Kelly Khalilieh	<i>Conseil des normes comptables du Canada</i>
Cheryl McGillivray	<i>Alberta Securities Commission</i>
Cameron McInnis (président)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>
Brad Owen	<i>KPMG s.r.l.</i>
Suzanne Poulin	<i>Autorité des marchés financiers</i>
Rinna Sak	<i>Grant Thornton s.r.l.</i>
Eric Turner	<i>Conseil des normes de vérification et de certification</i>

Le **Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier** conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique relatives aux exigences de divulgation dans le secteur minier. Le comité sert également de forum pour assurer une communication constante entre les ACVM et l'industrie minière.

Brian Abraham	<i>Dentons Canada s.r.l.</i>
Luc Arsenault (observateur)	<i>Bourse de Toronto</i>
Lynda Bloom	<i>Analytical Solutions Ltd.</i>
Kurt Breede	<i>Metallica Consulting</i>
James Brown	<i>Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.</i>
Chris Collins (coprésident)	<i>British Columbia Securities Commission</i>
Christopher Davis	<i>Géologue-conseil</i>
Guy Desharnais	<i>Redevances Aurifères Osisko Ltée</i>
Catherine Gignac	<i>Administrateur de sociétés</i>
Greg Gosson	<i>Wood PLC</i>
Steve King	<i>Analyste indépendant</i>
Garth Kirkham (observateur)	<i>Kirkham Geosystem Ltd.</i>
Darcy Krohman (observateur)	<i>OCRCVM</i>
André Laferrière	<i>Autorité des marchés financiers</i>
Stefan Lopatka (observateur)	<i>Bourse de croissance TSX</i>
Deborah McCombe	<i>RPA - SLR Consulting</i>
Joseph Ringwald	<i>ScoZinc Mining Ltd.</i>
Craig Waldie (coprésident)	<i>Commission des valeurs mobilières de l'Ontario</i>

2019-2020

ÉNONCÉ DE PRIORITÉS DE LA CVMO

BILAN



BILAN

2019–2020 Bilan

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question.

La présente section constitue un compte rendu du rendement de la CVMO par rapport à l'Énoncé des priorités 2019-2020.

Les objectifs de la CVMO pour l'exercice 2019-2020 sont les suivants :



Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario



Réduire le fardeau réglementaire



Faciliter l'innovation financière



Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

OBJECTIF : FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

La CVMO favorisera la confiance des participants au marché et des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario.

Priorité :

Poursuivre les consultations à propos des réformes axées sur les clients.

Pourquoi c'est important :

Nous nous employons à faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. Lorsque les règles sont claires et justes et qu'elles harmonisent les intérêts des personnes et compagnies inscrites avec ceux de leurs clients, les résultats pour les investisseurs s'améliorent. Les réformes axées sur le client accroissent la protection des investisseurs et établissent une norme de prudence plus élevée pour le secteur de l'investissement.

Mesures de succès :

- Amélioration des résultats pour le client lorsque les conflits d'intérêts importants sont réglés dans l'intérêt supérieur du client
- Amélioration de la détermination de la convenance des placements pour les investisseurs lorsque les intérêts du client ont priorité
- Meilleure divulgation de renseignements sur les produits et services offerts afin de réduire l'asymétrie de l'information pour les investisseurs

MESURES PRÉVUES

Publication des modifications des règles relatives aux exigences de conduite des personnes et compagnies inscrites et des directives de la politique complémentaire afin de mieux harmoniser les intérêts des conseillers en valeurs mobilières, des courtiers et des représentants (inscrits) avec ceux des clients et d'améliorer les résultats pour les clients.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Publication des dernières modifications au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, et à sa politique complémentaire, afin de mettre en œuvre les réformes axées sur les clients partout au Canada.

Dans le cadre de ces réformes, les personnes et compagnies inscrites sont tenues de régler les conflits d'intérêts importants dans l'intérêt supérieur de leurs clients et de placer les intérêts des clients au premier plan au moment de déterminer la convenance des investissements.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

Mise en œuvre des recommandations relatives aux exigences de conduite des personnes et compagnies inscrites fondées sur un examen des commentaires reçus

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Création d'un comité de mise en œuvre pour répondre aux questions et aider les personnes et compagnies inscrites à opérationnaliser les réformes.

En cours : En collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) et l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACCFM), ainsi qu'avec les OAR, les ACVM consultent activement les intervenants du secteur par l'entremise du comité de mise en œuvre afin de tenir compte des défis opérationnels auxquels les intervenants font face et de la façon de les relever afin d'assurer une mise en œuvre progressive comme prévu.

Reconnaissant le travail important que de nombreuses personnes et compagnies inscrites doivent entreprendre pour mettre les réformes en œuvre et en réponse aux défis particuliers associés à la pandémie de COVID-19, les ACVM ont accordé une dispense en repoussant de six mois, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2021, la date d'entrée en vigueur à laquelle les personnes et compagnies inscrites devront se conformer aux exigences relatives aux conflits d'intérêts.

Par l'entremise du comité de mise en œuvre, les intervenants du secteur ont informé les ACVM des défis opérationnels liés à la mise en œuvre des dispositions des réformes portant sur la divulgation des relations. En conséquence, les ACVM ont prolongé le délai permettant aux personnes et compagnies inscrites de se conformer aux réformes relatives à la divulgation des relations, en repoussant la date limite de mise en œuvre au 31 décembre 2021, de sorte qu'elles entreront en vigueur en même temps que toutes les autres réformes.

Malgré le retard, les ACVM encouragent les personnes et compagnies inscrites à suivre, dans la mesure du possible, le calendrier initial de mise en œuvre.

Détermination des prochaines étapes en consultation avec les ACVM et les autres intervenants à propos des autres initiatives qui ont été cernées.

En cours : Continuer à interagir avec les intervenants.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Priorité :

Poursuivre les consultations sur les politiques des ACVM relatives aux commissions intégrées aux fonds communs de placement

Pourquoi c'est important :

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de droits plus transparent permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels.

Mesures de succès :

- Élaboration et publication de la version révisée des propositions à des fins de commentaires

MESURES PRÉVUES

Avec les ACVM, élaboration des réponses à la proposition publiée aux fins de commentaires en septembre 2018.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Consultation d'autres organismes membres des ACVM sur les propositions relatives à deux types précis de frais intégrés : les frais intégrés au modèle de frais d'acquisition reportés et les commissions de suivi intégrées pour les courtiers exécutants.

En cours : Publication de l'Avis 81-332 du personnel des ACVM, *Prochaines étapes de la proposition d'interdire le versement de certaines commissions intégrées*, annonçant que les ACVM (à l'exclusion de l'Ontario) apporteront les modifications définitives à l'interdiction des frais d'acquisition reportés et qu'avec l'Ontario elles mettront également en vigueur l'interdiction de verser des commissions de suivi aux courtiers exécutants.

Publication aux fins de commentaires du projet de Règle 81-502 de la CVMQ, *Restrictions concernant l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés pour les fonds communs de placement*, de sa politique complémentaire et des modifications proposées au Règlement 81-105, *Pratiques commerciales des organismes de placement collectif*. La règle proposée, qui restreindrait l'utilisation de l'option de frais d'acquisition reportés au moment de la vente de fonds communs de placement, vise à éliminer les résultats négatifs pour les investisseurs en limitant les circonstances dans lesquelles les fonds communs de placement assortis de l'option de frais d'acquisition reportés peuvent être vendus et en donnant aux clients plus de souplesse pour racheter ces investissements sans pénalités. Nous prévoyons que la règle proposée par la CVMQ entrera en vigueur en 2022.

Un autre projet de règle concernant le Règlement 81-105, *Pratiques commerciales des organismes de placement collectif*, interdirait le paiement de commissions de suivi par les sociétés de fonds aux courtiers qui ne font aucune détermination de la convenance des placements, comme les courtiers exécutants. Ces modifications devraient être publiées au plus tard en 2020.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

Priorité :

Améliorer l'expérience des investisseurs particuliers

Pourquoi c'est important :

Les marchés financiers évoluent et sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Les investisseurs sont la force vitale de nos marchés financiers et il est essentiel qu'ils disposent de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées.

Mesures de succès

- Utilisation accrue des ressources éducatives par les investisseurs, y compris l'accès en ligne
- Organisation de séances de sensibilisation et allocation de ressources destinées aux aînés et aux groupes communautaires de Néo-Canadiens
- Consultation avec les intervenants sur les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs
- Renforcement des partenariats existants et création de nouvelles relations externes pour éclairer et faire progresser les initiatives axées sur les investisseurs
- Publication d'un avis du personnel et de modifications aux règles à des fins de commentaires pour contrer l'exploitation financière des aînés et des investisseurs vulnérables

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Amélioration de l'efficacité des politiques de la CVMO et des résultats pour les investisseurs particuliers grâce à l'intégration de l'introspection comportementale

Terminé : Publication de l'Avis 11-787 du personnel de la CVMO, *Améliorer la divulgation des frais au moyen d'une introspection comportementale*, qui identifie les moyens fondés sur des critères comportementaux d'améliorer la façon dont les frais de placement sont communiqués aux investisseurs.

En cours : Lancement de travaux de recherches en matière d'introspection comportementale afin de trouver des moyens de protéger les investisseurs âgés contre l'exploitation financière et la diminution des capacités mentales. Un rapport, intitulé *Protection des investisseurs âgés au moyen de l'introspection comportementale*, sera publié en 2020.

Recherche de moyens d'améliorer l'expérience des investisseurs grâce à des méthodes de divulgation innovantes, à des initiatives d'information en langage clair, à l'amélioration des outils et des ressources destinés aux investisseurs et à l'adoption de principes axés sur le client dans une variété de domaines de travail

Terminé : Réalisation d'une consultation auprès des intervenants et du comité consultatif de la CVMO en vue d'explorer les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs. Rétroaction permettant d'éclairer les activités de la CVMO et éventuellement les consultations futures.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

MESURES PRÉVUES

Promotion de la protection des investisseurs grâce à des programmes de littératie financière et d'éducation des investisseurs

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Élaboration de ressources et de programmes éducatifs pour notre carrefour en ligne destiné aux investisseurs afin d'améliorer la littératie financière de ces derniers, amenant 5,8 millions de visiteurs à consulter les ressources de notre Bureau des investisseurs, y compris [GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerez-mieux-votre-argent.ca), au cours de l'exercice financier

Faits saillants :

- Création d'une série de vidéos intitulée Littératie financière 101 pour rendre l'information financière plus attrayante pour les nouveaux investisseurs
- Lancement du site Web InvestingFundamentals.ca qui présente dans un langage clair les concepts de base des placements destinés aux particuliers
- Mise au point de six nouvelles calculatrices sur le site [GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerez-mieux-votre-argent.ca) pour aider les investisseurs à gérer les aspects clés de leurs finances
- Lancement de ressources en ligne améliorées en 22 langues sur le site [InvestingIntroduction.ca](https://www.investingintroduction.ca)
- Organisation et participation à diverses activités du mois de la prévention de la fraude avec des intervenants clés
- Publication d'un nouveau carrefour d'information pour les investisseurs sur le site [GerezMieuxVotreArgent.ca](https://www.gerez-mieux-votre-argent.ca) concernant la COVID-19 et son impact sur les finances personnelles
- Publication d'un rapport de recherche intitulé *Financial Literacy : A Foundation of the Investor Experience*. Cette recherche a mis à l'épreuve les connaissances des investisseurs sur des sujets clés, dont la diversification, l'inflation et l'intérêt.

En cours : Améliorations régulières des outils et des ressources en fonction de la psychologie des investisseurs

Lancement d'un sondage pour déterminer les répercussions de la volatilité des marchés due à la COVID-19 sur l'expérience des investisseurs. Les résultats devraient être publiés en 2020.

Accroissement des partenariats avec les intervenants et les groupes communautaires qui s'intéressent aux initiatives d'éducation des investisseurs

Terminé : Organisation de 104 événements de sensibilisation des investisseurs qui ont attiré 7 224 participants. Par exemple, nous avons collaboré avec le Centre antifraude du Canada et les intervenants de North Bay dans le cadre d'un événement communautaire de la CVMO auquel ont participé des policiers et des représentants locaux, dont l'ancien ministre des Finances, Vic Fedeli, pour fournir aux aînés de la région de l'information sur la façon d'éviter la fraude et de prendre des décisions d'investissement éclairées.

En cours : Organisation continue de séances de sensibilisation (en personne et en ligne) et renforcement des relations avec les intervenants et les groupes communautaires durant la pandémie de COVID-19.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Collaboration avec le ministère de l'Éducation afin d'améliorer le programme de littératie financière

En cours : Rencontre entre notre Bureau des investisseurs et le ministère de l'Éducation pour discuter des efforts de collaboration visant à améliorer le programme de littératie financière

Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, qui aborde notamment le règlement des questions d'exploitation financière et de déclin cognitif

Terminé : Publication aux fins de commentaires, en collaboration avec les ACVM, des modifications proposées au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, visant à régler les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales des investisseurs âgés et vulnérables.

Publication de l'Avis 31-354 du personnel des ACVM, *Pratiques recommandées d'interaction avec les clients âgés ou vulnérables*, afin de répondre aux préoccupations soulevées par les personnes ou compagnies inscrites concernant la façon de réagir à l'évolution des besoins et des problèmes qu'ils peuvent rencontrer lorsqu'ils travaillent avec des clients âgés ou vulnérables, y compris la réaction à une exploitation financière potentielle et à la diminution des capacités mentales.

Partenariat avec Prévention de la maltraitance des personnes âgées Ontario pour offrir des séances de formation et de sensibilisation aux membres du personnel qui interagissent avec les personnes âgées, par exemple lorsqu'ils reçoivent des demandes de renseignements et des plaintes ou lorsqu'ils effectuent des examens de conformité ou qu'ils appliquent la loi.

Publication d'un formulaire d'inventaire des renseignements personnels, à remplir en direct, qui peut être utilisé pour recueillir et stocker des renseignements pertinents pour une personne de confiance, y compris des détails sur les documents juridiques pertinents, des renseignements sur les assurances, les conseillers professionnels, les professionnels de la santé, les actifs, les dettes, les services publics et autres services, ainsi que les comptes numériques.

Promotion du Mois des personnes âgées en Ontario comprenant une série d'activités, dont l'organisation de 70 présentations en personne en matière d'éducation des investisseurs et de lutte contre la fraude à l'intention des investisseurs âgés et vulnérables et la tenue d'une conférence téléphonique, à laquelle ont participé 380 Ontariennes et Ontariens.

Poursuite de l'évolution de la stratégie visant à relever les nouveaux défis auxquels les investisseurs âgés et vulnérables font face

En cours : Progression continue de la stratégie relative aux investisseurs âgés et vulnérables.

Collaboration avec le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Mise à la disposition des personnes et compagnies inscrites d'outils de sensibilisation et de réglementation pour les aider à répondre aux besoins et aux priorités des investisseurs âgés et vulnérables

Terminé : Ajout d'un nouveau carrefour de ressources pour les aînés sur le site GerezMieuxVotreArgent.ca, qui fournit des liens vers des ressources destinées aux personnes âgées de l'Ontario à leurs familles et à leurs aidants dans un emplacement central en ligne.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Priorité :

Accroître la surveillance du risque systémique des produits dérivés

Pourquoi c'est important :

Le marché des produits dérivés est en croissance en Ontario et des mesures de protection appropriées sont nécessaires pour protéger les participants au marché et les investisseurs et permettre à ce marché de prospérer.

Mesures de succès :

- Mise en place d'un cadre d'analyse des données sur les produits dérivés de gré à gré à des fins de surveillance du risque systémique et des comportements sur le marché, qui permet de mieux connaître les vulnérabilités systémiques potentielles qui peuvent avoir des répercussions sur les marchés financiers de l'Ontario ou qui peuvent être touchées par ceux-ci
- Accroissement de la qualité des rapports sur les opérations et amélioration mesurable des statistiques relatives à la compilation de ces rapports afin d'améliorer notre capacité à respecter les objectifs en matière d'établissement de politiques, de surveillance des risques systémiques et d'aide à l'application de la loi
- Le cadre de réglementation canadien suit le rythme de l'évolution de la réglementation à l'échelle mondiale. L'harmonisation des approches (à l'échelle internationale et au sein des ACVM) en matière de réglementation réduit le fardeau réglementaire des participants au marché.
- Établissement d'un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui a trait à l'applicabilité du projet de règle relative aux marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Publication d'une règle relative au comportement commercial et élaboration d'un cadre de réglementation des personnes et compagnies inscrites

Reporté : Les travaux du Comité des ACVM sur les dérivés relativement au Règlement 93-101, Conduite commerciale et au Règlement 93-102, Inscription ont été retardés en raison de la COVID-19. La publication des révisions proposées est maintenant prévue à l'automne 2020.

Élaboration d'un programme d'examen de la conformité pour les participants au marché des produits dérivés

Terminé : Publication de l'Avis multilatéral 91-306 du personnel des ACVM, Conclusions de l'examen de conformité aux obligations relatives aux contreparties déclarantes.

Reporté : Les travaux sur les examens de conformité des dérivés de gré à gré 2019-2020, qui ont été retardés en raison de problèmes liés à la COVID-19, devraient prendre fin cet été.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Établissement d'un régime de surveillance des données pertinentes en ce qui a trait à l'applicabilité du projet de règle relative aux marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario

Terminé : Mise en place d'un programme trimestriel de surveillance utilisant les données des référentiels centraux pour évaluer l'applicabilité du projet de règle relative aux marges pour les entités canadiennes.

Amélioration de la qualité et de la préparation des rapports d'opérations afin d'améliorer la surveillance du risque systémique et l'application de la loi

Terminé : Acquisition, validation et stockage automatisés des données provenant de deux référentiels centraux et d'une source de données de référence.

En cours : Essais d'acceptation par les utilisateurs d'un référentiel central et d'une source de données de référence.

Achèvement de la collecte des exigences et du mappage des données pour la couche consolidée 3.0 d'une catégorie d'actifs. Les travaux d'élaboration pour cette catégorie d'actifs devraient prendre fin en 2020-2021.

Proposition de modifications à la règle relative à la déclaration des opérations afin de tenir compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale

En cours : Élaboration des modifications proposées à la Règle 91-507 de la CVMQ, *Référentiels centraux et déclaration de données sur les dérivés*, y compris l'examen des règles proposées par la Commodity Futures Trading Commission sur les exigences de déclaration des opérations et les discussions sur la portée du projet avec les ACVM.

Publication des dernières modifications aux règles de compensation concernant l'applicabilité aux sociétés affiliées

Terminé : Version définitive des modifications proposées au Règlement 94-101, *Compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale*, qui devraient être publiées à des fins de commentaires cet automne. La consultation a été retardée en raison de la COVID-19.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Priorité :

Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

Pourquoi c'est important :

L'inconduite en matière de valeurs mobilières ne nuit pas uniquement aux investisseurs qui perdent de l'argent. Ce comportement nous nuit à tous en menaçant la confiance de la population dans nos marchés.

Mesures de succès :

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant une utilisation accrue des données à l'appui de la sélection des cas et des décisions d'enquête
- Augmentation du nombre de conseils crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO
- Visibilité accrue des résultats des cas prioritaires accompagnés de messages clairs en matière de réglementation s'harmonisant avec les priorités stratégiques de la CVMO
- Amélioration de l'utilisation de l'analyse des données dans les cas d'inconduite sur les marchés afin de renforcer la détection des comportements nuisibles

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Veiller à ce que les ressources en matière d'enquêtes et de litiges soient axées sur les cas qui devraient avoir une grande incidence réglementaire et soient conformes à nos priorités stratégiques.

Terminé : Évaluation de 732 cas, dont 42 ont été transférés aux enquêteurs pour une étude plus poussée, alors que 52 autres enquêtes étaient menées à terme. De nouveaux algorithmes ont été mis au point pour mieux évaluer les cas potentiels de manipulation des marchés et d'opérations d'initié.

L'Équipe mixte de lutte contre les infractions graves (EMLIG), qui travaille en collaboration avec nos partenaires de la police, continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et les récidivistes.

Terminé : Règlement de 21 cas au cours de l'exercice Dépôt d'accusations et recouvrement par les procureurs de 639 500 \$ pour les investisseurs, en remboursement intégral de leurs placements dans certains titres frauduleux.

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

MESURES PRÉVUES

Détection d'inconduites préjudiciables en cours et adoption en temps opportun de mesures coercitives proactives pour y mettre fin à un stade précoce et minimiser le préjudice causé aux investisseurs

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Nous avons activement fait des enquêtes et poursuivi et sanctionné les contrevenants au droit des valeurs mobilières pour envoyer un message clair de dissuasion.

Voici certains des cas les plus importants traités cette année :

- Conclusion de règlements à l'amiable totalisant 22,8 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 1,6 million de dollars au titre des dépens, avec deux des principales banques canadiennes relativement à des pratiques inappropriées en matière d'opérations de change.
- Conclusion d'une autre entente à l'amiable avec une grande société de placement pour avoir manqué à ses obligations de meilleure exécution en tant que conseiller, percevant 1,8 million de dollars en pénalités administratives et 250 000 \$ supplémentaires au titre des dépens.
- Fraudeur reconnu coupable et condamné à restituer une somme de 14,5 millions de dollars et à purger une peine d'emprisonnement de neuf ans, à l'issue d'un procès criminel.
- Imposition de pénalités administratives de 3,5 millions de dollars et d'une somme de 500 000 \$ au titre des dépens à un important cabinet comptable pour avoir omis de se conformer aux normes de vérification généralement reconnues.

En cours : Lancement d'un projet pilote d'identification proactive des cas (IPC) pour repérer les délits d'initié potentiels. Dans le cadre de ce projet, les données du marché associées à des événements importants sont analysées en vue de détecter des tendances potentielles ainsi que des cas « exceptionnels » éventuels de délit d'initié.

Le groupe de la dénonciation triera les signalements pour concentrer les mesures sur des procédures d'application de la loi percutantes véhiculant des messages efficaces en matière de réglementation.

Terminé : Le programme de dénonciation de la CVM0 a reçu 145 signalements, soit une augmentation de 24 pour cent par rapport au dernier exercice.

En cours : Versement d'une somme de 525 000 \$ à un tiers qui s'est servi de son expertise du secteur afin de repérer des irrégularités. Depuis son lancement, le programme de dénonciation de la CVM0 a accordé plus de 8 millions de dollars à quatre dénonciateurs pour avoir fourni de l'information opportune, précise et crédible qui a permis d'introduire des instances d'application de la loi ou de les faire avancer.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Activité d'application de la loi de la CVMO

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Ouverture de dossiers

Exercice	2019-2020	2018-2019
Nombre de dossiers évalués	732	565
Nombre de dossiers transférés aux enquêteurs	42	42

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Enquêtes

Exercice	2019-2020	2018-2019
Nombre d'enquêtes achevées	52	42
Nombre de dossiers transférés au contentieux	19	23

Direction de l'application de la loi de la CVMO : Contentieux

Exercice	2019-2020	2018-2019
Instances débutées devant la Commission	15	19
Instances quasi criminelles	2	4
Nombre d'accusés	3	9
Instances en vertu du <i>Code criminel</i>	2	0
Nombre d'accusés	2	0
Mandats de perquisition exécutés	15	26
DÉLAIS D'APPLICATION DE LA LOI		
Nombre moyen de mois entre l'ouverture du dossier et le début d'une instance	19,9	18,8

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

Affaires conclues devant la Commission

«Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires agissant à titre d'arbitres indépendants. Les comités d'audience ont le pouvoir d'imposer des sanctions, y compris d'ordonner à une personne qui ne s'est pas conformée au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises de payer une pénalité administrative ou de restituer à la Commission les montants obtenus à la suite de la non-conformité. Les comités peuvent également approuver des paiements volontaires à la Commission en vertu de règlements à l'amiable.

En plus d'ordonner des sanctions à la suite d'audiences contestées ou de règlements faisant état d'une admission de responsabilité, la Commission a approuvé cette année un règlement à l'amiable sans contestation conclu avec un émetteur étranger qui a ouvert et géré des comptes de négociation au nom d'investisseurs ontariens sans se conformer aux exigences de l'Ontario en matière d'inscription et de prospectus. Dans le cadre du règlement, l'émetteur a accepté de mettre fin à ses activités en Ontario et de tenter de retourner tous les fonds restant dans les comptes ontariens aux titulaires de comptes de l'Ontario (totalisant environ 73 000 \$ américains).

Exercice	2019-2020	2018-2019
Nombre d'instances terminées	14	25
SANCTIONS :		
Ordonnances d'interdiction d'opérations	6	
Retrait des dispenses	4	
Interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur et de dirigeant	5	
Restrictions en matière d'inscription	7	
Sanctions administratives, ordonnances de restitution et montants des règlements	41 307 703 \$	126,466,054 \$
Ordonnances relatives aux dépens	3 120 307 \$	8,495,999 \$
Les montants dont le remboursement aux investisseurs a été ordonné ou convenu (y compris dans le cadre de règlements non contestés)	995 966 \$	10,970,518 \$

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Recouvrement

Le taux de recouvrement annuel de la Commission est calculé en fonction des montants ordonnés au cours de cet exercice et les montants recouvrés à la suite de ces ordonnances. Le taux peut par la suite être revu à la hausse si les montants impayés en vertu d'une ordonnance sont recouvrés au cours d'une année subséquente. Les mesures de recouvrement ne peuvent généralement être mises en œuvre que lorsque tous les recours en appel ont été épuisés et les résultats prennent souvent du temps à venir.

Le taux de recouvrement de la Commission relatif aux ordonnances rendues dans les cas d'instances contestées et de règlements à l'amiable est de 95 pour cent pour l'exercice.

Affaires conclues devant les tribunaux

Exercice	2019-2020	2018-2019
Nombre total d'instances	4	7
Nombre total d'accusés	4	8
SANCTIONS :		
Peines d'emprisonnement	119 mois	51 mois
Peine conditionnelle/détention à domicile	24 mois	0
Amendes	15 679 088 \$	100 000 \$
Restitution	14 468 682 \$	2 707 636 \$

1

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

Activités d'arbitrage de la Commission

Type d'instance ¹	2019—2020			2018—2019		
	Requêtes débutées ²	Requêtes régées ³	Jours d'audience de vive voix prévus ⁴	Requêtes débutées ²	Requêtes régées ³	Jours d'audience de vive voix prévus ⁴
Instance d'application de la loi⁵ (demande d'ordonnance demandée dans un exposé des allégations – art. 127)	24	21	106	39	44	127
Autorisation de divulguer (demande d'autorisation pour divulguer l'information – art. 17)	12	15	0	23	19	9
Ordonnance temporaire (demande d'une ordonnance temporaire – art. 127)	2	1	5	2	⁵	11
Audience et révision (demande de révision d'une décision prise par un directeur ou un organisme d'autoréglementation – art. 8 ou art. 21.7)	1	4	10	8	10	6
Décision supplémentaire/ révocation ou modification d'une décision (demande concernant une décision supplémentaire, une révocation ou une modification de décision – par. 9 [6] ou art. 144)	6	6	0	0	0	0
Instance transactionnelle (demande relative aux offres d'achat visant à la mainmise, les offres d'émetteur, la fusion, un arrangement prévu par la loi, une acquisition, les opérations entre apparentés ou les réunions de porteurs de valeurs mobilières – art. 104 ou par. 127 [1])	2	2	6	0	0	0
Autres (demande pour une ordonnance non précisée ci-dessus)	0	0	0	1	1	0
Total	47	49	127	73	79	153

1 Les articles cités concernent la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario).

2 Une demande est introduite lorsqu'elle est déposée auprès du greffier.

3 Une demande est réglée lorsqu'une ordonnance finale ou des motifs, s'il y en a, sont émis ou qu'une demande est retirée.

4 Le nombre de jours d'audience de vive voix prévue qui se sont tenus. Les audiences écrites sont exclues.

5 Comprend les instances d'application de la loi, les instances d'exécution réciproques et les instances d'application de la loi réglées.

FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO

1

Priorité :

Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

Pourquoi c'est important :

Une partie de notre rôle en tant qu'organisme de réglementation est d'être transparent quant à ce que nous faisons, aux raisons pour lesquelles nous le faisons et à l'impact que nous en attendons. Nous nous efforçons de nous assurer que les règles proposées s'appuient sur une analyse solide et accessible au public des avantages et des coûts prévus pour les intervenants.

Mesures de succès :

- Amélioration de la transparence et de la compréhension des répercussions attendues des règles proposées

MESURES PRÉVUES

S'assurer que les règles proposées s'appuient sur une analyse qualitative et quantitative accessible au public des coûts et des avantages prévus.

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Analyses de l'incidence réglementaire relative à divers projets de règlements, dont les suivants :

- dispenses relatives au financement participatif des entreprises en démarrage;
- propositions de modifications visant à régler les questions d'exploitation financière et de diminution des capacités mentales des clients âgés et vulnérables;
- démarche de l'Ontario visant à restreindre l'utilisation des frais d'acquisition reportés.

1**FAVORISER LA CONFIANCE DES INVESTISSEURS À L'ÉGARD
DES MARCHÉS FINANCIERS DE L'ONTARIO****Priorité :****Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux****Pourquoi c'est important :**

Le projet de régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC) a pour but d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Nous percevons ce projet comme étant une occasion d'améliorer la protection des investisseurs, de favoriser une réglementation efficace et de faire la promotion des marchés canadiens concurrentiels à l'échelle mondiale.

Mesures de succès :

- La CVMO est prête et est en mesure d'effectuer une transition en douceur vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.

MESURES PRÉVUES

Collaboration avec les partenaires du RCRMC pour terminer le travail d'élaboration d'une législation efficace, de règlements et de processus efficaces de surveillance réglementaire

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

En cours : Poursuite de la collaboration avec notre gouvernement et d'autres territoires de compétence participants relativement au projet de transition vers un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux.

OBJECTIF : RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

2

La CVMO améliorera l'accès des entreprises et des fournisseurs de services financiers aux marchés financiers de l'Ontario.

Priorité :

Participer à des occasions de réduire le fardeau réglementaire avec les intervenants

Pourquoi c'est important :

Les intervenants fournissent des points de vue essentiels qui permettent d'éclairer nos politiques, notre orientation et notre démarche. Grâce à leurs commentaires, nous sommes mieux en mesure de comprendre en quoi nos règles et nos processus peuvent accroître le fardeau réglementaire, faire double emploi ou avoir d'autres incidences sur leur entreprise afin que nous puissions intervenir et faciliter leur travail.

Mesures de succès :

- Simplification des exigences et des processus réglementaires pour permettre aux participants aux marchés financiers de l'Ontario d'économiser du temps et de l'argent
- Adaptation des solutions proposées aux différentes caractéristiques et aux différents besoins des entreprises de différentes tailles
- Harmonisation en temps opportun avec les modifications réglementaires internationales afin de réduire le fardeau des participants au marché en matière de déclaration
- Maintien ou renforcement de la protection des investisseurs
- Analyse d'impact permettant d'éclairer les initiatives proposées en matière de politiques
- Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des activités afin de réaliser des économies et d'améliorer l'utilisation des ressources

MESURES PRÉVUES

Élaboration d'une interprétation convenue avec les ACVM de ce qui déclencherait l'exigence du dépôt d'états financiers de référence dans le cadre d'un PAPE

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Reporté : Nous préparons la version définitive du projet de règle et de politique complémentaire concernant l'Annexe 41-101A1, *Information à fournir dans le prospectus*, et sa politique complémentaire. La publication est prévue à l'automne 2020.

2

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Proposition de modifications visant à rationaliser le processus, éliminer le double emploi et éventuellement regrouper en un seul rapport (annuel et intermédiaire) les états financiers, le rapport de gestion et, le cas échéant, la notice annuelle

En cours : Rédaction, en collaboration avec les ACVM, des modifications proposées au Règlement 51-102, *Obligations d'information continue*. La publication aux fins de commentaires est prévue à la fin de 2020.

Étude des modifications à apporter aux exigences relatives à la déclaration d'acquisition d'entreprise (DAE)

Terminé : Publication aux fins de commentaires des modifications proposées, y compris l'analyse coûts-avantages, au Règlement 51-102, *Obligations de divulgation continue et de modification de certaines instructions générales* – Déclaration d'acquisition d'entreprise. Les modifications proposées visent à réduire le fardeau réglementaire et à modifier les exigences demandant aux entreprises de déposer des rapports détaillant les acquisitions importantes.

Après avoir examiné tous les commentaires du public, nous sommes en train de finaliser les modifications apportées à la règle, dont la date de mise en œuvre est prévue à l'automne 2020.

Codification de la dispense accordée de façon routinière pour faciliter les placements au cours du marché et examen d'autres changements éventuels visant à libéraliser la démarche actuelle

En cours : Publication aux fins de commentaires des modifications proposées au Règlement 44-102, *Placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, et à sa politique complémentaire.

Après avoir examiné tous les commentaires du public, nous sommes en train de finaliser les modifications apportées à la règle, dont la date de mise en œuvre est prévue à l'été 2020.

Détermination des possibilités d'améliorer la transmission électronique des documents

Terminé : Publication aux fins de commentaires du Document de consultation 51-405 des ACVM, *Étude d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement*.

Tentative d'harmonisation des dispenses de prospectus et d'inscription concernant le financement participatif par voie de valeurs mobilières en adoptant une dispense relative au financement participatif des entreprises en démarrage en vertu d'un règlement

En cours : Publication aux fins de commentaires du projet d'avis des ACVM relatif au Règlement 45-110, *Dispenses de prospectus et d'inscription pour financement participatif des entreprises de démarrage*.

Recherche et détermination d'un régime simplifié d'émission de rechange pour les émetteurs assujettis

Terminé : Publication de l'Avis 43-310 du personnel des ACVM, Examen confidentiel des dépôts préalables de prospectus (*pour les émetteurs qui ne sont pas des fonds d'investissement*).

En cours : Élaboration de propositions à des fins de consultation publique.

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

2

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Publication à l'automne 2019 d'un rapport présentant les initiatives à court, moyen et long terme de réduction du fardeau réglementaire et les plans d'action de leur mise en œuvre

Terminé : Publication du document intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario – 2019*, qui présente 107 changements visant à réduire ce fardeau pour les participants au marché tout en maintenant la protection des investisseurs.

À ce jour, environ 27 pour cent des initiatives de réduction du fardeau réglementaire sont terminées, 36 pour cent sont en voie de l'être dans les délais fixés l'an dernier et 37 pour cent sont reportés.

Mise en œuvre du plan énoncé dans l'Avis 81-329 du personnel des ACVM, Réduire le fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement

En cours : De concert avec les ACVM, publication aux fins de commentaires de huit séries de modifications proposées afin de réduire le fardeau réglementaire pour les fonds d'investissement.

En cours : Dans le cadre du rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario – 2019*, annonce de 24 initiatives relatives à la réduction du fardeau réglementaire des émetteurs qui sont des fonds d'investissement.

Examen du Règlement 33-109, Renseignements concernant l'inscription (y compris l'étude des commentaires pertinents des intervenants remis au groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire) afin de cerner les options de modernisation des exigences. Toute modification apportée à la règle nécessitera une initiative des ACVM.

Terminé : Étude des commentaires pertinents des intervenants remis au groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, consultation du Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites de la CVM0, de groupes sectoriels et d'analystes du comportement et du langage simple concernant les exigences en matière d'information.

Annonce des modifications à la Règle 13-502 de la CVM0, Droits et à la Règle 13-503 de la CVM0, *Droits* (Loi sur les contrats à terme sur marchandises), pour mettre en œuvre un moratoire sur les frais de retard associés à la divulgation tardive des activités commerciales externes. Le moratoire, qui permettra aux personnes et compagnies inscrites de l'Ontario d'économiser environ 700 000 \$, s'appliquera pendant que la CVM0 envisage de simplifier le régime de divulgation des activités commerciales externes.

Nous avons également effectué des examens de conformité ciblés auprès de sept entreprises inscrites dans différentes catégories afin d'évaluer leur supervision des activités commerciales externes.

En cours : Rédaction, en collaboration avec les ACVM, l'OCRCVM et l'ACCFM, des modifications proposées au Règlement 33-109, *Renseignements concernant l'inscription*, et au Règlement 31-103, *Obligations et dispenses d'inscription et obligations continues des personnes inscrites*, relativement aux activités commerciales externes. La publication aux fins de commentaires est prévue à l'automne 2020.

2

RÉDUIRE LE FARDEAU RÉGLEMENTAIRE

Priorité :**Lancer la refonte du site Web de la CVMO****Pourquoi c'est important :**

Notre site Web est essentiel à la façon dont nous interagissons avec le public et avec ceux et celles que nous réglementons. Nous reconcevons le site afin de faciliter la recherche de l'information dont les investisseurs et les participants au marché ont besoin.

Mesures de succès :

- Détermination du contenu à réviser et à supprimer dans le but de réduire de 50 pour cent la taille du site Web de la CVMO
- Participation des fournisseurs à la révision du contenu et au réaménagement du site Web

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Achèvement de la recherche en vue de la révision du contenu et du réaménagement du site Web, comprenant la réalisation d'un sondage sur l'implication des utilisateurs

Terminé : Fin de la recherche en vue de la révision du contenu et du réaménagement du site Web.

En cours : Un sondage sur l'implication des utilisateurs, qui permettra d'éclairer et d'améliorer la structure du site et la navigation sur celui-ci, est prévu au cours de l'exercice 2020-2021.

Préparation et début de la mise en œuvre d'un plan de révision du contenu

Terminé : La mise en œuvre de la révision du contenu (en cours, fin prévue à l'été 2020) se traduira par un contenu simplifié et accessible et une expérience utilisateur améliorée.

Élaboration d'un plan stratégique technique pour la conception et la réalisation du nouveau site Web

En cours : Plan stratégique technique en cours de finalisation et début des travaux sur la conception et la réalisation. Nous prévoyons lancer le nouveau site Web au cours de l'exercice 2020-2021.

OBJECTIF : FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE



La CVMO promouvra un environnement qui favorise l'élaboration de modèles d'affaires financiers novateurs.

Priorité :

Dialoguer avec le secteur des technologies financières/les entreprises en démarrage

Pourquoi c'est important :

L'innovation offre des possibilités économiques et des choix aux investisseurs. Nous soutenons la création d'un système mondial de réglementation des marchés financiers concurrentiel et efficace qui aide les entreprises innovantes à réussir et attire des investissements de toutes les régions du monde.

Success measures

- La Rampe de lancement de la CVMO et le bac à sable réglementaire des ACVM favorisent l'élaboration de nouveaux modèles d'affaires, accélèrent les processus d'inscription et de dispense pour les sociétés émergentes et appuient les entreprises de technologie financière.
- L'utilisation accrue de démarches réglementaires créatives (p. ex., inscription limitée et autre dispense) offre un environnement permettant aux sociétés innovantes de mettre à l'essai leurs produits, leurs services et leurs applications.
- Réduction des délais de lancement des nouvelles entreprises de technologie financière tout en conservant les mesures de protection appropriées des investisseurs
- Formation de capital et innovation soutenues par la Rampe de lancement de la CVMO, l'Ontario étant considéré comme un carrefour d'innovation en matière de technologie financière bénéficiant d'un environnement positif et favorable à l'investissement
- Mises à jour en temps opportun du site Web de la Rampe de lancement de la CVMO présentant des avis, des communiqués de presse ou des conseils liés aux technologies financières
- Amélioration de l'information relative au processus de création et de rachat des parts de fonds négociés en bourse (FNB), en ce qui concerne les investisseurs et les autres participants au marché

3

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Détermination des problèmes et des possibilités et intégration des apprentissages découlant de la collaboration avec des entreprises innovantes pour moderniser la réglementation, réduire le fardeau réglementaire, améliorer l'harmonisation de la réglementation et mieux soutenir les entreprises émergentes

Terminé : La Rampe de lancement de la CVM0 a organisé ou participé à près de 40 événements destinés aux personnes œuvrant dans le domaine de la technologie financière et a tenu 210 réunions avec des intervenants externes, dont des organismes canadiens et mondiaux de réglementation, des entreprises de technologie financière et des fournisseurs de services.

De plus, soutien réglementaire offert à 37 sociétés de technologie financière au cours de l'année par l'intermédiaire de la Rampe de lancement de la CVM0.

De concert avec certains territoires de compétence membres des ACVM, nous avons conclu un accord de coopération en matière de technologie financière avec les autorités monétaires de Singapour.

En cours : La Rampe de lancement de la CVM0, en collaboration avec deux étudiants de l'École de gestion Rotman de l'Université de Toronto, a réalisé un sondage et obtenu les commentaires de 71 participants du secteur sur les défis auxquels font face les entreprises innovantes à divers stades de développement en matière de mobilisation de capitaux.

Participation aux essais pilotes transfrontaliers du Global Financial Innovation Network (GFIN), examen des enseignements tirés de ces essais et mise en œuvre de solutions destinées à améliorer le processus pour les futures cohortes afin de mettre leurs innovations à l'épreuve et de déployer les nouvelles technologies dans plusieurs territoires de compétence.

Publication d'un document de consultation des ACVM et de l'OCRCVM sur le cadre de réglementation des plateformes de négociation des cryptoactifs

Terminé : Fin de la période de consultation relative au document de consultation conjoint 21-402 des ACVM et de l'OCRCVM, *Projet d'encadrement des plateformes de négociation des cryptoactifs* au cours de l'exercice

Publication de l'avis 21-327 du personnel des ACVM, *Indications sur l'application de la législation en valeurs mobilières aux entités facilitant la négociation de cryptoactifs*, afin de fournir des précisions sur les types de plateformes de négociation de cryptoactifs qui ne sont pas assujettis aux lois sur les valeurs mobilières.

Examen du rôle du processus relatif à la création et au rachat de parts dans le cadre de la négociation de parts de FNB sur le marché secondaire. Évaluation de l'information relative au processus de création et de rachat de parts

Reporté : Avec l'apparition de la COVID-19, le personnel a rapidement pris contact avec les fournisseurs de FNB pour comprendre comment ils géraient leurs problèmes. Notre analyse réglementaire sera retardée de six mois jusqu'à l'automne 2020 afin que nous puissions intégrer les répercussions de la COVID-19.

Intégration des avancées en matière de réglementation sur les marchés mondiaux des FNB afin de contribuer à la création d'une démarche adaptée à la réalité canadienne

Reporté : Compte tenu des répercussions de la COVID-19 sur le marché des FNB et les activités quotidiennes des gestionnaires de fonds, la discussion avec les intervenants relative aux politiques sera reportée de six mois jusqu'à l'automne 2020.

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

3

Priorité :

Créer le Bureau de la croissance économique et de l'innovation

Pourquoi c'est important :

Nous avons créé un bureau spécialement chargé de diriger nos efforts dans le but de réduire le fardeau réglementaire, de favoriser l'innovation et de faciliter la formation de capital afin de stimuler la compétitivité sur nos marchés. Notre Bureau de la croissance économique et de l'innovation servira de lien avec ceux et celles que nous réglementons pour cerner leurs besoins et écouter leurs propositions.

Mesures de succès :

- Accroissement de la formation de capital dans la province
- Accélération de l'innovation dans le domaine des services financiers grâce à la prolifération des technologies, à la réduction des coûts et à une concurrence accrue
- Évaluation des répercussions des mesures réglementaires pour les participants au marché de petite ou moyenne taille
- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation est pleinement opérationnel et s'acquitte de son mandat.

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Création et lancement d'un Bureau de la croissance économique et de l'innovation

En cours : Le lancement du nouveau bureau a été retardé. Nous avons annoncé la nomination du directeur de ce nouveau bureau en avril 2020.

Collaboration avec les entreprises et d'autres organismes de réglementation pour obtenir des renseignements sur la façon de soutenir l'innovation, de favoriser la concurrence et de réduire le fardeau réglementaire

En cours : Nous allons préparer le plan d'affaires et mettre l'équipe sur pied en 2020-2021 afin de trouver d'autres façons de collaborer avec les entreprises et les autres organismes de réglementation.

3

FACILITER L'INNOVATION FINANCIÈRE

Priorité :**Mettre en œuvre un régime de fonds alternatifs****Pourquoi c'est important :**

À mesure que les marchés continuent d'évoluer, de nouveaux produits de placement plus complexes, qui présentent un risque accru et nécessitent des mesures réglementaires, voient le jour.

Mesures de succès :

- Réduction des demandes routinières de dispense relatives aux fonds alternatifs
- Augmentation du nombre et des types de nouveaux fonds alternatifs et de produits structurés permettant d'offrir plus de choix aux investisseurs

MESURES PRÉVUES

Élargissement des choix de placement offerts aux investisseurs de l'Ontario en soutenant les intervenants du secteur et en les aidant à créer et à lancer des fonds au moyen de stratégies de rechange et de produits d'investissement structurés novateurs (p. ex., obligations structurées étrangères, certificats américains de dépôt) et en permettant aux gestionnaires de portefeuilles de gérer les actifs des fonds avec plus de souplesse et d'efficacité

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Acceptation du premier fonds de bitcoins à capital fixe négocié en bourse au Canada.

Décisions de dispense rendues à l'égard de plusieurs fonds alternatifs afin de faciliter l'introduction de nouvelles stratégies d'investissement (p. ex., vente à découvert d'obligations gouvernementales jusqu'à 300 pour cent et vente à découvert d'actions jusqu'à 100 pour cent).

Observation d'une croissance importante des fonds alternatifs. Sur les 120 fonds communs de placement alternatifs gérés par 38 gestionnaires de fonds différents, 76 ont été nouvellement créés et 11 des gestionnaires sont de nouveaux venus dans le domaine de la gestion de fonds de placement offerts aux particuliers.

Autorisation d'opérations croisées sur obligations structurées cotées en Europe sur une place boursière canadienne.

OBJECTIF : RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

4

La CVMO assurera une réglementation efficace et efficiente qui donnera de meilleurs résultats.

Priorité :

Mettre en œuvre un plan stratégique en matière d'effectif

Pourquoi c'est important :

Nous reconnaissons que nos employés sont le fondement de notre succès à long terme. Nous préparons l'avenir en investissant dans le recrutement et le perfectionnement d'une équipe diversifiée qui peut soutenir notre modernisation.

Mesures de succès :

- Intégration de la planification stratégique en matière d'effectif aux activités opérationnelles de la CVMO
- Harmonisation des relations de travail avec les besoins de l'organisme et des employés
- Réduction du roulement du personnel possédant les compétences recherchées, diminution du temps nécessaire pour pourvoir les postes cruciaux
- Tactiques de dotation et structures qui tiennent compte de l'évolution des méthodes de travail en matière d'élaboration de politiques et de tenue de dossiers qui s'appuient sur de multiples compétences et expertises

MESURES PRÉVUES

Mesure des résultats par rapport aux critères de réussite

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Terminé : Mise au point et intégration d'un outil de planification stratégique en matière d'effectif dans notre processus annuel de planification des activités et du budget et dans celui de gestion des postes en cours d'année, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel de la Commission.

Accès accru à des personnes possédant les compétences recherchées grâce à des partenariats avec les universités et à une approche directe, ce qui a réduit les coûts et la dépendance à l'égard des services de recrutement externes pour certains postes cruciaux.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Mesure des résultats par rapport aux critères de réussite

Utilisation maximale des ressources du plan stratégique en matière d'effectif, contribuant à la productivité du personnel et à la diminution du recrutement visant à pourvoir les postes vacants à court terme.

En cours : Élargissement de l'accès aux ressources professionnelles, spécialisées et de direction, au-delà des relations d'emploi traditionnelles, grâce à la conclusion d'ententes externes stratégiques adaptées aux besoins organisationnels.

Formulation de recommandations à intégrer dans un cadre général de planification stratégique de l'effectif (PSE)

En cours : Compte tenu du contexte actuel, la PSE est en voie de réorientation de manière à favoriser une démarche élargie (par opposition à une démarche individuelle pour chacune des directions) en matière de gestion stratégique de l'effectif et des ressources, qui tient compte des besoins de l'organisme et des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Intégration au cadre de multiples sources d'information sur l'effectif, les employés, les postes et les finances afin d'améliorer la planification et le processus décisionnel à l'appui des activités de la CVMO

Terminé : Élaboration des exigences opérationnelles d'une solution technologique qui remplacera et intégrera les processus, les outils et les ensembles de données manuels et distincts actuels.

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

4

Priorité :

Poursuivre le projet de refonte des systèmes nationaux

Pourquoi c'est important :

La refonte des systèmes nationaux de dépôt des ACVM est une réponse directe aux commentaires des participants au marché. Nous travaillons ensemble pour fournir aux utilisateurs un système d'information et de dépôt unique, facile à utiliser et intégré, qui inclura de façon transparente tous les systèmes nationaux des ACVM.

Mesures de succès :

- Lancement réussi du système national refondu (appelé SEDAR+), qui répond aux besoins des utilisateurs et est harmonisé avec les systèmes locaux de la CVMO
- Amélioration des fonctions opérationnelles et de l'efficacité de la prestation des services offerts aux participants au marché

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Soutien de l'initiative des ACVM visant à remplacer les systèmes nationaux par une base de données et un système modernes, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes afin d'offrir des capacités qui prennent en charge les exigences réglementaires existantes et qui peuvent être facilement modifiées pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation

En cours : Soutien continu des travaux des ACVM visant à moderniser en plusieurs étapes les systèmes nationaux partagés.

La première étape de SEDAR+ (auparavant appelé « Le système renouvelé ») remplacera SEDAR, la base de données des IOV, la liste des personnes sanctionnées et certains documents déposés par l'entremise du système de dépôt électronique local de la CVMO. Cette première phase du programme devrait commencer en 2021.

Modification de la règle relative aux systèmes et ajout d'une nouvelle règle sur les droits d'utilisation des systèmes des ACVM

En cours : En vue de la transition vers SEDAR+, les ACVM ont publié un avis et une demande de commentaires concernant le Règlement 13-102, Droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI, et le Règlement 13-103, *Règle au Programme de renouvellement des systèmes pancanadiens et modifications réglementaires connexes*

Fin des travaux sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, les flux de travail et les politiques connexes pour en assurer l'harmonisation avec les systèmes nationaux refondus lorsqu'ils seront lancés

En cours : Achèvement des travaux sur les applications touchées de la CVMO pour qu'elles restent conforme au programme SEDAR+.

4**RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO****Priorité :****Mettre en œuvre la première étape de la plateforme d'analyse des marchés (PAM)****Pourquoi c'est important :**

La mise en œuvre d'une plateforme d'analyse des marchés permettra d'améliorer la surveillance de nos marchés financiers et nous aidera à repérer et évaluer les cas potentiels d'abus de marché et à enquêter sur ces cas.

Mesure de succès :

- Automatisation de plusieurs processus de gestion des données dans le but d'améliorer la qualité, la précision et la fiabilité de celles-ci
- Capacité accrue à déceler les inconduites sur le marché
- Accroissement de l'efficacité sur les plans de la qualité, de la fiabilité et de l'utilisation des rapports et des requêtes automatisés
- Capacité de stocker des données sur les opérations d'une ampleur et d'une portée accrues, en temps opportun et d'une manière plus uniforme

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Fin de la mise en œuvre de la phase 1 de la PAM

En cours : Lancement de la phase 1 de la PAM prévue à l'été 2020.

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

4

Priorité :

Moderniser la plateforme technologique de la CVMO

Pourquoi c'est important :

Des systèmes technologiques robustes nous permettent d'assurer une réglementation efficace et efficiente. Nous modernisons la plateforme technologique de la CVMO afin d'améliorer nos activités et de mieux servir ceux et celles que nous réglementons.

Mesures de succès :

- Mise en œuvre réussie du Programme de gestion des données de la CVMO permettant d'améliorer la gestion, l'utilisation et la qualité de ces données
- Mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires en vue d'améliorer la gestion et l'analyse des données
- Achèvement des activités de mise à jour et à niveau de la plateforme au besoin
- Réussite de la mise en œuvre du Programme de sécurité de l'information permettant de sécuriser le fonctionnement des systèmes de la CVMO et d'en accroître la fiabilité

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Programme de gestion des données :

Mise en œuvre d'un nouveau système centralisé d'examen et de gestion des cas visant à améliorer la gestion du flux de travail des activités réglementaires

Terminé : Lancement du nouveau système centralisé d'examen et de gestion des cas et mise en œuvre de plusieurs flux de travail réglementaires opérationnels de la CVMO.

En cours : Mise en œuvre d'autres flux de travail conformément au programme SEDAR+ des ACVM et à d'autres initiatives de la CVMO.

Mise en œuvre d'un cadre adapté en matière de gouvernance continue des données

Terminé : Mise en œuvre d'un cadre adapté en matière de gouvernance continue des données.

En cours : Poursuite des activités de gouvernance des données en tant qu'activité opérationnelle continue.

Infrastructure technologique de gestion des données qui inclut des outils permettant d'améliorer la gestion et l'analyse de celles-ci

Terminé : Mise en œuvre d'une infrastructure technologique de gestion des données qui inclut plusieurs outils permettant d'améliorer la gestion et l'analyse de celles-ci.

En cours : Poursuite du déploiement et de l'opérationnalisation des outils existants de gestion et d'analyse des données et ajout de nouveaux outils au besoin.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Modernisation des systèmes et résilience des TI :

Lancement d'un nouveau système de conformité de la CVMO

Terminé : Lancement de la solution MyComplianceOffice pour prendre en charge les rapports de conformité du personnel au Code de déontologie de la CVMO.

Remplacement du système d'investigation informatique de la Direction d'application de la loi

En cours : Acquisition par la Direction d'application de la loi d'une nouvelle plateforme d'investigation informatique et achèvement de la formation. La migration vers la nouvelle plateforme et la mise hors service du système actuel devraient être terminées d'ici l'automne 202.

Instauration d'autres outils de gestion et d'analyse des données

En cours : L'OCRCVM a fourni des données antérieures relatives aux opérations sur le marché des obligations d'entreprise sur une période de trois ans. Nous analysons actuellement les données afin d'évaluer les tendances du marché et l'ampleur de la participation des investisseurs particuliers.

Mises à niveau et améliorations continues de la plateforme concernant divers systèmes opérationnels internes

En cours : Nous disposons de plusieurs solutions technologiques qui nécessitent des mises à jour de sécurité, de fonctionnalité et d'obsolescence à différents intervalles. Pour maintenir la plateforme à jour, nous avons procédé à plusieurs mises à jour et à niveau des solutions, ou avons complètement remplacé les solutions obsolètes.

Reporté : Nous n'avons pas pu terminer la mise à niveau de l'ensemble de notre portefeuille de solutions comme prévu en raison d'un manque de ressources et de la COVID-19.

Programme de sécurité de l'information :

Amélioration de la sécurité et de la gouvernance de l'information

En cours : Poursuite de l'élaboration de politiques et de normes de sécurité de l'information afin de soutenir l'évolution de notre architecture d'entreprise.

Poursuite des évaluations des risques de sécurité et des examens des contrats concernant les nouvelles initiatives.

Soutien continu des diverses vérifications et correction des problèmes constatés durant les vérifications.

Amélioration des activités courantes de sécurité de l'information et atténuation des risques en cette matière

Terminé : Achèvement d'une analyse de vulnérabilité interne et externe.

En cours : Poursuite d'un programme de gestion des vulnérabilités.

Poursuite de la surveillance des événements liés à la sécurité, intervention en cas d'incident et enquêtes sur les incidents.

Mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires de sécurité de l'information

En cours : Poursuite de l'exécution du programme de sécurité de l'information de la CVMO et mise en œuvre d'outils et de technologies supplémentaires au besoin.

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO**4****MESURES PRÉVUES****PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Élaboration de politiques, de procédures et de contrôles supplémentaires

Terminé : Instauration d'un nouveau processus de transmission aux paliers supérieurs des incidents liés à la sécurité de l'information afin de fournir un flux de travail et un processus clairs de traitement et de transmission des incidents.

Poursuite de la formation continue visant à sensibiliser l'ensemble du personnel à la sécurité de l'information

En cours : Poursuite de la formation visant à sensibiliser le personnel à la sécurité de l'information, y compris l'élaboration de lignes directrices sur la sécurité relatives à la COVID-19.

4

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

Priorité :**Créer un organisme fondé sur des données probantes et axé sur les risques****Pourquoi c'est important :**

À mesure que les marchés financiers continuent d'évoluer et de générer d'importantes quantités de données, les organismes de réglementation accordent beaucoup d'importance aux données du marché et de référence pour assurer une surveillance efficace des marchés.

Mesure de succès :

- Intégration de la vision, de la stratégie et de la gouvernance des initiatives de gestion des données de la CVMO
- Conformité cohérente aux politiques, aux normes et aux procédures relatives aux données dans l'ensemble de la Commission
- Amélioration des processus de gestion des données et collecte de données plus ciblée

MESURES PRÉVUES**PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS**

Création et lancement d'un bureau de gestion des données d'entreprise à l'appui d'un organisme fondé sur des données probantes et axé sur le risque

Reporté : Report de la création d'un bureau de gestion des données d'entreprise en raison d'un manque de ressource.

Élaboration et mise en œuvre d'un cadre de gouvernance et d'une méthode de gestion des données adaptés afin d'en améliorer la collecte, la gestion et l'analyse

En cours : Poursuite de la création d'un cadre de gouvernance et d'une méthode de gestion des données adaptés afin d'en améliorer la collecte, la gestion et l'analyse. Progression de la mise au point de divers systèmes et applications permettant d'accéder aux données et à l'information et de les analyser afin de mieux éclairer les décisions opérationnelles.

Promotion d'une utilisation plus poussée de la gestion et de l'analyse des données à la CVMO en vue d'appuyer et d'éclairer les politiques et les activités de la Commission

En cours : Achèvement des activités initiales relatives au système de gestion des données permanentes. Une demande de propositions pour la prochaine phase des travaux de gestion des données permanentes a été émise et des réponses ont été reçues. Le processus d'approvisionnement est retardé en raison de la COVID-19.

Renforcement de l'expertise du personnel afin de rassembler et d'analyser des données pertinentes, fiables, comparables et opportunes de manière systématique

Terminé : Mise en œuvre de divers outils d'analyse qui appuient le personnel dans ses tâches de compilation et d'analyse des données afin de répondre aux besoins des entreprises et des décideurs.

RENFORCER LA BASE ORGANISATIONNELLE DE LA CVMO

4

Priorité :

Assurer la compétitivité et des normes de service claires

Pourquoi c'est important :

Le maintien de normes de service efficaces et transparentes fait partie intégrante du renforcement de la responsabilisation et de l'établissement d'un climat de confiance avec nos intervenants.

Mesure de succès :

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers de l'Ontario
- Meilleure analyse des services et des tendances

MESURES PRÉVUES

PROGRÈS ET RÉSULTATS CLÉS

Rapport sur les indicateurs de suivi de la compétitivité des marchés financiers de l'Ontario par rapport à ceux d'autres territoires de compétence

En cours : Poursuite des travaux de recherche sur les marchés et les organismes de réglementation homologues afin de déterminer les indicateurs de compétitivité des marchés.

Suivi des normes de service par rapport à celles des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence

En cours : Examen des normes de service de la CVMO et autres normes de service auxquelles se sont publiquement engagés les organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence. Nous sommes en train de mettre à jour et d'améliorer les normes de service de la CVMO en nous fondant sur notre analyse.

Clarification des processus d'interaction entre les participants au marché et la CVMO

En cours : Examen des activités et des processus de base auxquels participent les intervenants de la CVMO et travaux en cours en vue de déterminer les possibilités de rationaliser nos processus, de cerner les améliorations à apporter au contrôle de la qualité interne et de communiquer avec les intervenants au sujet des processus d'interaction avec nous.

Examen et mise à jour des normes de service à la clientèle de la CVMO

En cours : Nous examinons les normes de service à la clientèle de la CVMO et les actualiserons parallèlement à l'exercice d'analyse comparative des territoires de compétence mentionné ci-dessus.

TABLE DES MATIÈRES DU RAPPORT DE GESTION

- 58** À propos de la CVMO
- 60** Développements organisationnels en 2020
- 62** Faits saillants financiers
- 72** Liquidités et situation financière
- 80** Stratégie de 2021
- 82** Estimations comptables cruciales
- 83** Risques et gestion des risques
- 86** Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)



RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2020 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 16 juin 2020.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2020 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

À propos de la CVMO

Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances. Elle exerce ses activités sous la direction de la Commission. Les membres de la Commission exercent trois fonctions distinctes à l'appui de son mandat – élaborer des politiques et des règles, siéger au sein du conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres approuvent et supervisent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires. À titre d'administrateurs, les membres supervisent la gestion des affaires financières et autres de la CVMO. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la CVMO – le tribunal administratif qui a reçu le pouvoir de tenir des audiences en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières et des contrats à terme sur marchandises.

Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin

de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les sociétés ouvertes.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, favoriser des marchés financiers justes et efficaces et la confiance à l'égard de ces marchés ainsi que contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

Objectifs

1. Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario
2. Réduire le fardeau réglementaire
3. Faciliter l'innovation financière
4. Renforcer la base de notre organisation

À propos des droits de la CVMO

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et elle en réévalue généralement les taux tous les trois ans. Notre structure tarifaire est conçue de manière à récupérer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits (Loi sur les contrats à terme sur marchandises)* (règles tarifaires). Au moment de la réévaluation des droits, la CVMO tient compte de l'excédent existant, du niveau projeté des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. En 2020, nous avons effectué une analyse des droits, mais de nombreuses hypothèses sous-jacentes ont depuis changé à la lumière de la COVID-19, dont une incidence négative potentielle sur les produits de la CVMO. Nous prévoyons de réévaluer les droits et envisageons de modifier la règle relative à ceux-ci une fois que les conditions du marché se stabiliseront.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites. On impose les droits de participation aux entités réglementées particulières en fonction de leur part du marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Développements organisationnels en 2020

Efficacité opérationnelle

Nous avons respecté nos principales priorités tout en réalisant des économies au cours de l'exercice. Le cadre de surveillance de la gestion financière de la CVMO tient compte de l'évolution de l'orientation organisationnelle et de son incidence sur les priorités afin de mettre à disposition les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins, tout en demeurant prudent sur le plan des coûts.

Modernisation de la réglementation

Nous nous concentrons sur la réalisation des objectifs énoncés dans le plan en cinq points sur les marchés financiers contenu dans le budget d'avril 2019, qui comprend les éléments suivants :

- le groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire;
- la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
- l'amélioration de l'expérience et la protection des investisseurs;
- l'établissement de règles axées sur l'économie;
- la promotion de la compétitivité et l'adoption de normes de service claires.

Dans le cadre des 107 initiatives de réduction du fardeau réglementaire présentées en novembre 2019, nous réexaminons les règles et les processus pour nous assurer qu'ils sont appropriés et nécessaires, de manière à maintenir la protection des investisseurs. De plus, nous nous employons à doter en personnel le Bureau de la croissance économique et de l'innovation, qui vient d'être créé. En travaillant en étroite collaboration avec le Groupe de travail pour la modernisation de la réglementation des valeurs mobilières du gouvernement de l'Ontario, nous sommes en voie de déterminer les domaines potentiels de réforme des lois et des règlements ontariens sur les valeurs mobilières. En réponse à l'expansion et à l'évolution des fonctions de

réglementation de base, nous avons procédé à une restructuration et avons embauché un chef des services administratifs en décembre 2019 pour superviser les activités opérationnelles de la CVMO, auparavant supervisées conjointement avec les activités de réglementation par le directeur général.

Changement de président et chef de la direction

À la suite du départ de la présidente et chef de la direction de la CVMO, Maureen Jensen, Grant Vingoe occupe la fonction de président et chef de la direction par intérim depuis le 15 avril 2020. Grant Vingoe était vice-président de la CVMO avant d'accepter ce poste. Il a été associé à des cabinets d'avocats internationaux de Toronto et de New York pendant plus de 25 ans avant de se joindre à la CVMO. Il possède une vaste expérience des activités transfrontalières en valeurs mobilières, de la gouvernance d'entreprise et des politiques réglementaires.

Répercussions de la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19)

La COVID-19 a accentué la volatilité des marchés financiers pour les participants au marché de l'Ontario. Dans le cadre de notre engagement à soutenir les participants au marché pendant la crise de la COVID-19, nous avons accordé une dispense temporaire sous forme d'ordonnances générales exemptant les participants au marché de certaines exigences réglementaires. Nous continuons de collaborer avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) afin de coordonner notre démarche en ce qui a trait aux participants au marché sur les plans des dates limites de dépôt, du respect des attentes en matière d'assemblées générales annuelles et d'autres exigences de conformité. Nous surveillons en outre activement les activités du marché et travaillons en collaboration avec l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Étant donné que la COVID-19 est apparue à la fin de l'exercice, cela a eu peu de répercussions sur les résultats financiers de 2020 de la CVMO. Si la volatilité des marchés financiers se poursuit tout au long de l'exercice 2021, cela pourrait avoir une incidence sur les priorités et les résultats financiers de la CVMO pendant cet exercice. La section intitulée *Stratégie de 2021* comprend un plan d'activités et des considérations d'ordre budgétaire découlant de la COVID-19.

Fonds désigné

Au cours de l'exercice, le fonds désigné a augmenté de 34,0 millions de dollars à la suite de six règlements importants. Bien que le fonds ait atteint 118,4 millions de dollars, les apports de fonds dans le compte dépendent entièrement de la nature des dossiers d'application de la loi d'une année à l'autre. Consulter la section intitulée *Liquidités et situation financière* pour obtenir plus de détails, ainsi que la note 6 des états financier.

La croissance récente du fonds désigné et les affectations de ce fonds ont attiré l'attention de la Commission. Nous prévoyons de publier des détails supplémentaires sur le processus d'affectation de la Commission d'ici la fin de l'exercice.

Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

Le RCRMC vise à rationaliser le cadre de réglementation des marchés financiers afin de protéger les investisseurs, de favoriser l'efficacité des marchés et de gérer le risque systémique tout en préservant les points forts du système actuel. La CVMO continue de jouer un rôle consultatif important auprès du ministère des Finances de l'Ontario en ce qui a trait au projet de création du RCRMC. Les autorités participantes engagées dans la mise en œuvre du RCRMC comprennent la Colombie-Britannique, l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon, le gouvernement fédéral et, depuis avril 2019, la Nouvelle-Écosse.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la CVMO fonctionne selon un système de récupération des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des deux dernières années. L'excédent général au 31 mars 2020 s'élevait à 79,1 millions de dollars, en hausse de 11,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Les produits totaux pour l'exercice clos le 31 mars 2020 ont été supérieurs de 5,0 millions de dollars (3,9 %) à ceux de l'exercice précédent, l'augmentation résultant principalement de la progression des frais de participation des personnes et compagnies inscrites découlant de la croissance des marchés financiers de l'Ontario. Le total des charges avant recouvrements et frais financiers a été de 4,6 millions de dollars (3,8 %) supérieur à celui de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancés par une baisse des services professionnels.

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui remplace la NCI 17 *Contrats de location*, les contrats de location de locaux et d'équipement de bureau de la CVMO qui étaient précédemment constatés comme engagements hors bilan sont maintenant capitalisés dans l'état de la situation financière. Cela a entraîné la constatation d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'obligations locatives compensatoires au 1^{er} avril 2019 de 57,7 millions de dollars. Compte tenu de l'activité de sous-location de la CVMO à titre de locateur en ce qui a trait au contrat de location de locaux, les actifs au titre du droit d'utilisation de 57,7 millions de dollars ont été compensés par une créance locative de 3,7 millions de dollars, ce qui a entraîné des actifs au titre du droit d'utilisation nets de 54,0 millions de dollars. L'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation a débuté en 2020, alors que les charges locatives diminuaient cette même année étant donné que les paiements de location sont maintenant inclus dans l'évaluation des obligations locatives.

Les frais d'intérêt sur les obligations locatives sont comptabilisés dans les frais financiers. Se reporter à la note 3 des états financiers pour obtenir de plus amples renseignements sur l'incidence de l'IFRS 16 sur nos états financiers.

L'actif total a augmenté de 106,7 millions de dollars et le passif total, de 95,1 millions de dollars. L'augmentation de l'actif et du passif est principalement due à une hausse des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés de 34,0 millions de dollars, détenus à la fois comme actif et passif, ainsi qu'à l'établissement d'actifs au titre du droit d'utilisation et d'une créance locative de 57,7 millions de dollars et à la compensation des obligations locatives à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. En outre, l'excédent des produits sur les charges a également contribué à une augmentation de l'actif total par rapport à 2019.

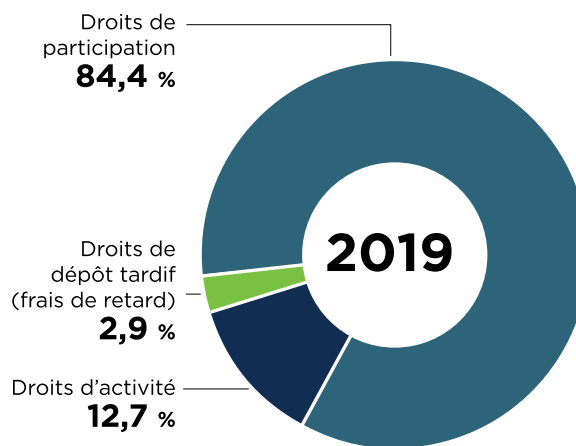
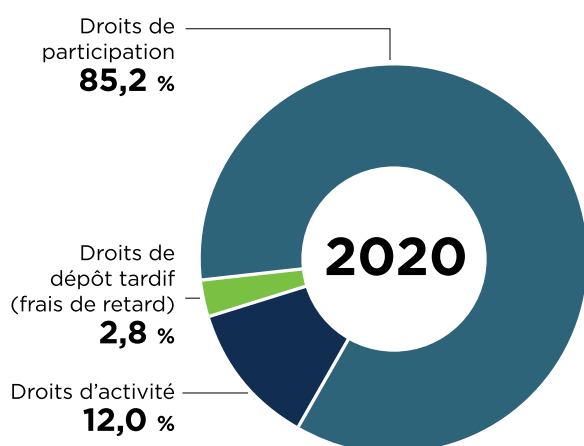
(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019	Chiffres réels 2018
Produits	134 396 \$	129 353 \$	124 819 \$
Charges	126 271	121 651	112 381
Excédent des produits sur les charges (avant recouvrements et frais financiers)	8 125	7 701	12 438
Frais financiers	1 793	—	—
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	(622)	(471)	(521)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(2 993)	(2 563)	(854)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 362)	(1 130)	(1 475)
Excédent des produits sur les charges	11 309 \$	11 865 \$	15 288 \$
Excédent	79 080 \$	67 516 \$	55 787 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	3 839 \$	5 657 \$	3 384 \$
Actif total*	446 915 \$	340 233 \$	276 319 \$
Passif total*	347 835 \$	252 717 \$	200 533 \$

* Comprend 267,1 millions de dollars de fonds affectés en vertu d'ordonnances et de règlements désignés ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux.

Produits

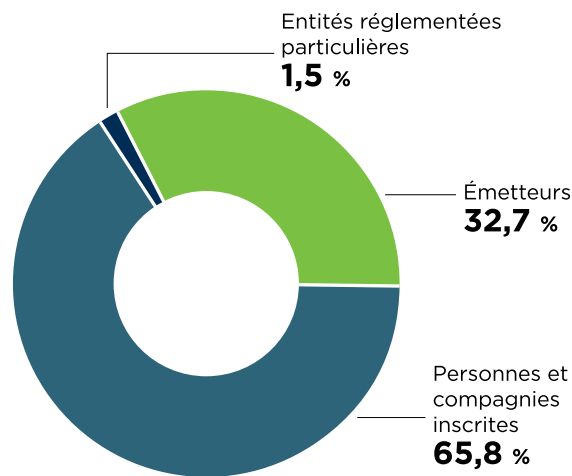
Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les produits totaux de 134,4 millions de dollars ont été supérieurs de 5,0 millions de dollars (3,9 %) à ceux de l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des frais de participation des sociétés inscrites. Le total des produits de l'exercice a dépassé le budget de 7,6 millions de dollars (6,0 %), en raison surtout de l'augmentation des frais de participation des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	112 610 \$	106 140 \$	108 083 \$	6 470 \$	6,1 %	4 527 \$	4,2 %
Droits d'activité	15 918	16 006	16 312	(88)	-0,6 %	(394)	-2,4 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 695	2 886	3 716	809	28,0 %	(21)	-0,6 %
Total des frais	132 223 \$	125 032 \$	128 111 \$	7 191 \$	5,8 %	4 112 \$	3,2 %
Divers	763 \$	575 \$	156 \$	188 \$	32,7 %	607 \$	389,2 %
Produit d'intérêts	1 410	1 232	1 086	178	14,4 %	324	29,8 %
Total des produits	134 396 \$	126 839 \$	129 353 \$	7 557 \$	6,0 %	5 043 \$	3,9 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits.

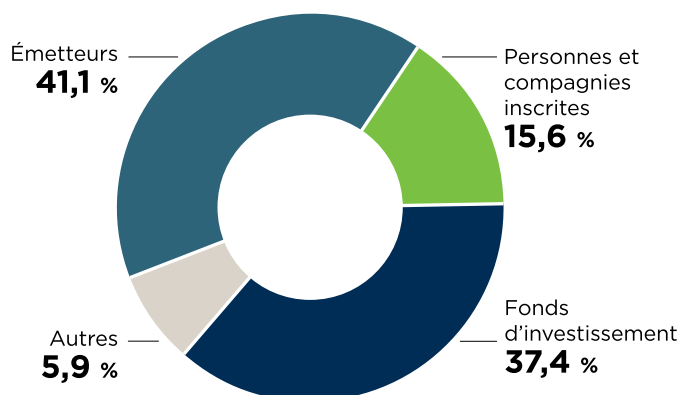
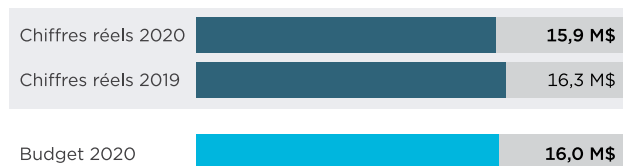
Droits de participation



Les droits de participation sont établis selon une structure à plusieurs niveaux fondée sur les revenus d'origine ontarienne spécifiés des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits aux marchés financiers et sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs assujettis. Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 4,5 millions de dollars (4,2 %) en 2020 comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la croissance des revenus d'origine ontarienne spécifiés des grandes sociétés inscrites, les faisant passer à un niveau supérieur de la grille tarifaire.

Les produits au titre des droits de participation ont été supérieurs de 6,5 millions de dollars (6,1 %) en 2020 comparativement au budget, en raison principalement de la hausse des droits de participation des personnes et compagnies inscrites et des émetteurs de 5,1 millions de dollars et de 1,4 million de dollars, respectivement.

Droits d'activité

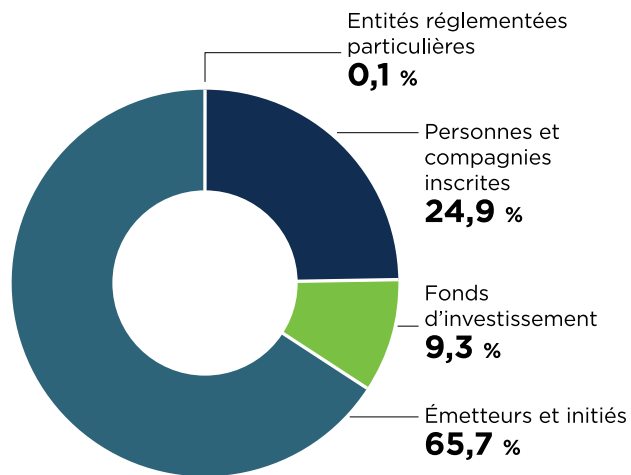


La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes (p. ex., les demandes de dispense des exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario). La majorité des droits d'activité des personnes et compagnies inscrites sont facturés au titre des services liés aux inscriptions (p. ex., d'une nouvelle société ou d'un nouveau particulier) et aux demandes.

Les produits au titre des droits d'activité ont été inférieurs de 0,4 million de dollars (2,4 %) en 2020 comparativement à l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse des inscriptions de courtiers et de conseillers. Les produits au titre des droits d'activité ont été comparables à ceux prévus au budget de 2020.

Frais de retard

Chiffres réels 2020	3,7 M\$
Chiffres réels 2019	3,7 M\$
Budget 2020	2,9 M\$

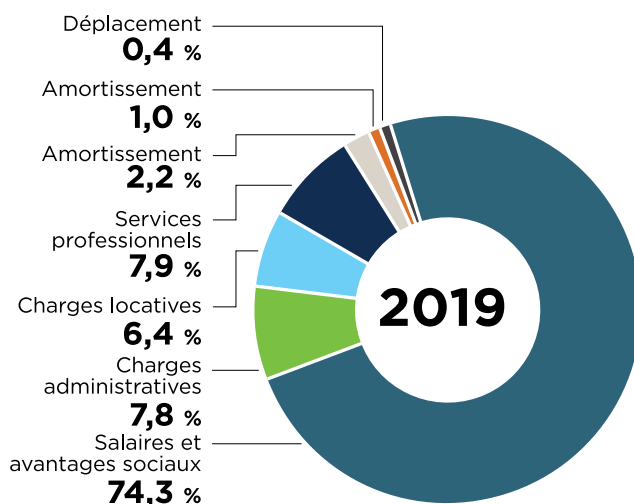
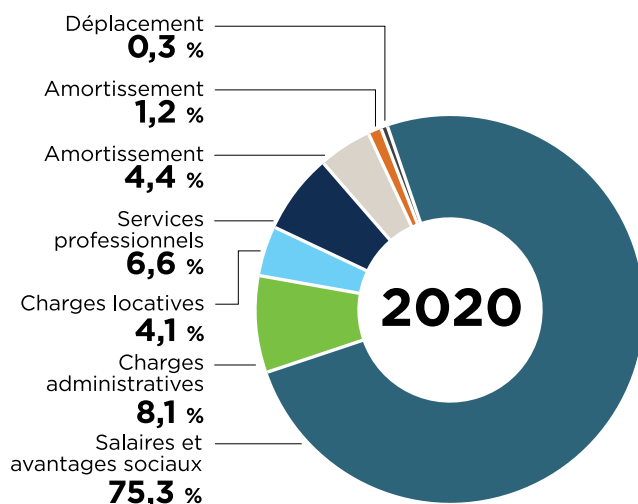


Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre la publication en temps opportun des documents déposés et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises. Les produits au titre des frais de retard en 2020 sont comparables à ceux de 2019. Les produits au titre des frais de retard ont été supérieurs de 0,8 million de dollars (28,0 %) par rapport au budget de 2020, en raison principalement d'un volume plus élevé de dépôts tardifs de la part des émetteurs. En mai 2019, la CVMO a décrété un moratoire sur les frais de retard en souffrance des personnes et compagnies inscrites relativement à la divulgation des activités commerciales externes après la date limite de dépôt requise. Au cours des dernières années, ces dépôts ont généré une moyenne de 0,7 million de dollars.

Charges

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les charges avant recouvrement et les frais financiers se sont élevés à 126,3 millions de dollars, ce qui représente une diminution de 3,2 millions de dollars (2,5 %) par rapport au budget et une augmentation de 4,6 millions de dollars (3,8 %) par rapport à l'exercice précédent.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2020	Chiffres réels 2019	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
Salaires et avantages sociaux	95 099 \$	93 295 \$	90 394 \$	(1 804) \$	-1,9 %	(4 705) \$	-5,2 %
Charges administratives	10 188	12 359	9 537	2 171	17,6 %	(651)	-6,8 %
Charges locatives	5 137	4 614	7 735	(523)	-11,3 %	2 598	33,6 %
Services professionnels	8 304	11 426	9 576	3 122	27,3 %	1 272	13,3 %
Amortissement	5 540	5 732	2 703	192	3,3 %	(2 837)	-105,0 %
Amortissement	1 521	1 178	1 159	(343)	-29,1 %	(362)	-31,3 %
Déplacement	482	839	547	357	42,6 %	65	11,9 %
TOTAL DES CHARGES (avant recouvrement et frais financiers)	126 271 \$	129 443 \$	121 651 \$	3 172 \$	2,5 %	(4 620) \$	-3,8 %
Frais financiers	1 793 \$	1 729 \$	0 \$	(64) \$	-3,7 %	(1 793) \$	-100,0 %
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	(622)	—	(471)	622	100,0 %	151	32,0 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(2 993)	(1 000)	(2 563)	1 993	199,4 %	430	16,8 %
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	(1 362)	(1 587)	(1 130)	(225)	-14,1 %	232	20,6 %
TOTAL DES RECOUVREMENTS	(3 184) \$	(858) \$	(4 164) \$	2 326 \$	271,1 %	(980) \$	-23,5 %
TOTAL DES CHARGES (après recouvrements)	123 087 \$	128 585 \$	117 487 \$	5 498 \$	4,3 %	(5 600) \$	-4,8 %



Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges.

Salaires et avantages sociaux

Chiffres réels 2020		95,1 M\$
Chiffres réels 2019		90,4 M\$
Budget 2020		93,3 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus élevé de la CVMO, soit 77,3 % du total des charges, déduction faite des recouvrements. En 2020, les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 4,7 millions de dollars (5,2 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison notamment de l'ajout de 17 postes à l'effectif moyen de la CVMO, qui est passé de 555 personnes en 2019 à 572 en 2020. Cinq nouveaux postes ont été pourvus pour améliorer les capacités de collecte de données, de renseignement et d'analyse, tandis que trois postes l'ont été pour appuyer la restructuration, dont l'embauche d'un chef des services administratifs. L'augmentation restante de l'effectif est attribuable à la dotation d'un plus grand nombre de postes vacants en 2020. De plus, des augmentations salariales fondées sur le taux d'inflation et le rendement ont été accordées au personnel au cours de l'exercice.

Les charges au titre des salaires et des avantages sociaux ont été supérieures de 1,8 million de dollars (1,9 %) par rapport au budget de 2020. Cette différence s'explique principalement en raison de la dotation d'un plus grand nombre de postes vacants en 2020 et de l'augmentation des dépenses associées aux cessations d'emploi par rapport au budget.

Des renseignements sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux sont présentés à la note 16 des états financiers.

Charges administratives



Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les dépenses de la Commission ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 0,7 million de dollars (6,8 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des coûts de maintenance informatique alors que nous continuons d'investir dans des logiciels infonuagiques, compensée par la baisse des dépenses de la Commission.

Les charges administratives ont été inférieures de 2,2 millions de dollars (17,6 %) à celles prévues dans le budget de 2020. En plus de la réduction des dépenses de la Commission, divers projets de solutions technologiques infonuagiques ont été reportés à 2021, ce qui a entraîné une baisse des coûts de technologie de l'information par rapport au budget. En outre, les dépenses de recherche et de sensibilisation des intervenants ont été inférieures au budget.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Charges locatives



À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, les paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes) continuent d'être présentés à titre de charges locatives. Les charges locatives ont été inférieures de 2,6 millions de dollars (33,6 %) à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de la capitalisation du contrat de location de locaux qui se rapporte aux paiements de location inclus dans l'évaluation des obligations locatives et d'un rajustement visant à reclasser dans les produits divers les produits de location d'un sous-locataire qui étaient auparavant compensés par les charges locatives. Les charges locatives ont été supérieures de 0,5 million de dollars (11,3 %) par rapport au budget, en raison principalement du rajustement visant à reclasser les produits de location.

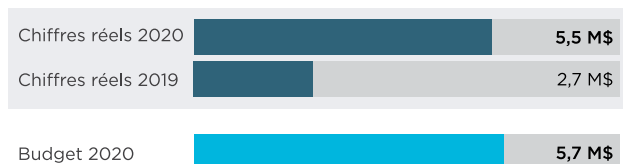
Services professionnels



Les services professionnels comprennent les conseillers qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels et réglementaires et couvrir les coûts partagés des ACVM. À titre de membre des ACVM, la CVMO paie une partie des coûts de fonctionnement des bureaux des ACVM, ainsi que des projets conjoints des ACVM. Les coûts de projet des ACVM sont divisés entre les membres des ACVM en fonction du pourcentage que la population de leur territoire représente par rapport à la population de tous les territoires de compétence participants (Ontario – 38,7 % en 2020 et 2019). Un secrétariat central coordonne tous les projets des ACVM, y compris l'élaboration de politiques et de règles harmonisées en matière de valeurs mobilières.

Les charges au titre des services professionnels ont été inférieures de 1,3 million de dollars (13,3 %) à celles de l'exercice précédent et de 3,1 millions de dollars (27,3 %) par rapport au budget de 2020, en raison principalement de la diminution des dépenses consacrées aux services juridiques externes relativement aux dossiers de recouvrement et d'application de la loi, ainsi que de la baisse des dépenses se rapportant aux projets de technologie de l'information. En 2020, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 2,3 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2019). De ce montant, la CVMO a payé 0,9 million de dollars (0,9 million de dollars en 2019).

Amortissement



Les charges d'amortissement ont été supérieures de 2,8 millions de dollars (105,0 %) par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison principalement de l'amortissement des actifs au titre du droit d'utilisation établis en 2020 conformément à l'IFRS 16 *Contrats de location*. Les charges d'amortissement ont été comparables à celles du budget de 2020.

Frais financiers



À la suite de l'adoption de l'IFRS 16 en 2020, les frais d'intérêt sur les paiements de location capitalisés dans les obligations locatives sont comptabilisés dans les frais financiers.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 1,4 million de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés (1,1 million de dollars en 2019). Ces recouvrements sont examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit tous les trimestres.

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit que des sommes d'argent récupérées dans le cadre de l'application de la loi peuvent être désignées « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouvrés sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final de cette sanction, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2020, 3,0 millions de dollars ont été constatés (2,6 millions de dollars en 2019).

Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

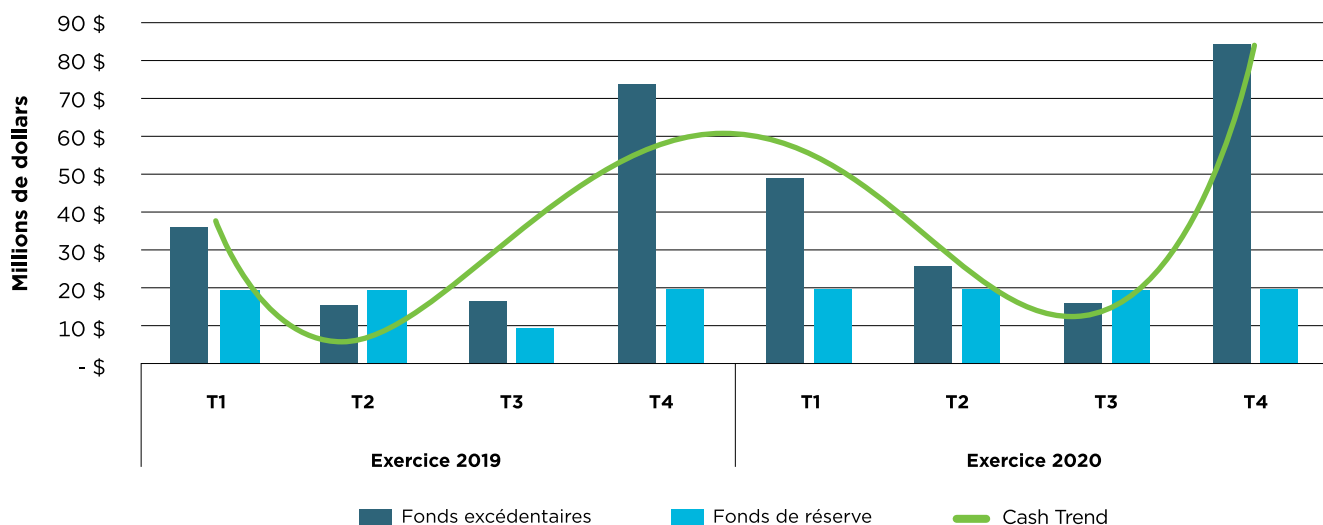
Liquidités

Le 31 mars 2020, la CVMO détenait 84,2 millions de dollars en espèces (74,0 millions de dollars en 2019) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2019), pour un total disponible combiné de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 104,2 millions de dollars (94,0 millions de dollars en 2019). La CVMO détient un niveau approprié de trésorerie, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Traditionnellement, environ 73 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. Comme le montre le graphique, cet écart temporaire entraîne une baisse importante de nos soldes de trésorerie entre le

deuxième trimestre et le début du quatrième trimestre, qui sont au plus bas entre les deuxième et troisième trimestres de chaque année.

Environ 84 % des produits de la CVMO proviennent des droits de participation, qui découlent d'une structure à plusieurs niveaux qui fluctue en fonction des activités des marchés financiers. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant 3 leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, une réserve de fonctionnement générale de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars. Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations pendant les périodes de ralentissement pour la CVMO afin qu'elle continue à s'acquitter efficacement de son mandat et pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les droits en cas de ralentissement des marchés financiers.



La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2020, la CVMO avait un actif à court terme de 91,8 millions de dollars (79,6 millions de dollars en 2019) et un passif à court terme de 22,2 millions de dollars (20,8 millions de dollars en 2019), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,1:1 (3,8:1 en 2019). L'augmentation du ratio de liquidité générale est principalement attribuable à l'excédent des produits sur les charges comptabilisées en 2020.

Flux de trésorerie

En 2020, aucun actif de fonds de réserve n'a été utilisé (10,0 millions de dollars en 2019) et la marge de crédit renouvelable n'a pas été utilisée (0 \$ en 2019). L'entente relative à la marge de crédit actuelle expire le 30 juin 2020 et la CVMO l'a par la suite prolongée jusqu'au 30 juin 2022, avec l'approbation du ministre des Finances. La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes futures de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui a trait à la marge de crédit.

En 2020, les flux de trésorerie découlant des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 15,4 millions de dollars (19,3 millions de dollars en 2019). En 2020, les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 3,2 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2019). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 2,0 millions de dollars (0 \$ en 2019).

Instruments financiers

La CVMO utilise son encaisse et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3 a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 148,7 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À court terme				
Encaisse	84 220 \$	74 005 \$	10 215 \$	13,8 %
Comptes clients et autres débiteurs	3 624	3 548	76	2,1 %
Charges payées d'avance	3 968	2 002	1 966	98,2 %
À long terme				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés *	118 394 \$	84 380 \$	34 014 \$	40,3 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	148 730	143 054	5 676	4,0 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	0,0 %
Créance locative	3 404	—	3 404	100,0 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	51 620	—	51 620	100,0 %
Immobilisations corporelles	6 000	8 224	(2 224)	-27,0 %
Immobilisations incorporelles	6 955	5 020	1 935	38,5 %
PASSIF				
À court terme				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	20 022 \$	20 839 \$	(817) \$	-3,9 %
Obligations locatives	2 138	—	2 138	100,0 %
À long terme				
Obligations locatives	54 112 \$	— \$	54 112 \$	100,0 %
Passif au titre des régimes de retraite	4 439	4 444	(5)	-0,1 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés *	118 394	84 380	34 014	40,3 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	148 730	143 054	5 676	4,0 %

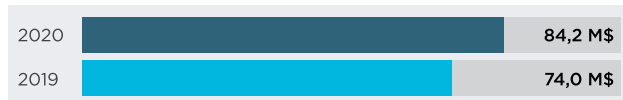
* Représente les fonds comptabilisés au titre d'ordonnances et de règlements désignés dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

** Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements importants dans la situation financière de la CVMO.

Actifs

Encaisse



L'encaisse a augmenté de 10,2 millions de dollars (13,8 %) en 2020, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges constaté en 2020.

Charges payées d'avance



Les charges payées d'avance ont augmenté de 2,0 millions de dollars (98,2 %) en 2020, en raison principalement du renouvellement de divers contrats de maintenance des technologies de l'information au dernier trimestre de 2020.

Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés



(i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires agissant à titre d'arbitres indépendants. Les comités d'audience ont le pouvoir d'imposer des sanctions, y compris d'ordonner à une personne qui ne s'est pas conformée au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises de payer une pénalité administrative ou de restituer à la Commission les montants obtenus à la suite de la non-conformité. Les comités d'audience peuvent également approuver des paiements volontaires à la Commission en vertu de règlements à l'amiable.

Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevenir aux lois sur les valeurs mobilières.

Les comités d'audience n'ont pas le pouvoir d'ordonner à quelqu'un d'indemniser une personne ou une compagnie lésée ou de lui restituer des fonds. Toutefois, une personne ou une compagnie peut, en vertu d'un règlement à l'amiable, accepter de dédommager directement les personnes touchées. Ces paiements ne passent pas par le compte bancaire de la Commission, mais sont inclus dans ses statistiques d'application de la loi.

(ii) Fonds désignés

Un comité d'audience peut désigner des fonds payables à la Commission en vertu d'ordonnances et de règlements à l'amiable (« fonds désignés ») à des fins de distribution conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la Loi sur les valeurs mobilières. Une fois que les fonds désignés ont été reçus, le conseil d'administration de la Commission, s'inspirant des objets énoncés à l'article 1.1 de la Loi, fait par la suite usage de son pouvoir discrétionnaire pour affecter ou utiliser ces fonds conformément au paragraphe 3.4 (2) de la Loi et à la Politique 15-601 de la CVMO, Programme de dénonciation (le « programme de dénonciation »). La Loi permet d'allouer les fonds désignés à des tiers ou à leur profit, ou d'être utilisés par la Commission dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés financiers. Le programme de dénonciation permet de verser une récompense aux personnes qui soumettent volontairement des renseignements au personnel de la Commission au sujet d'une infraction au droit ontarien des valeurs mobilières si le personnel constate que les renseignements soumis l'ont aidé de façon efficace à mener l'enquête dans l'affaire et ont conduit à l'obtention d'une décision de la Commission qui se solde par une ordonnance finale imposant des sanctions pécuniaires et (ou) le versement d'un paiement volontaire de 1 000 000 \$ ou plus.

Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent des investisseurs lésés, des dénonciateurs et certaines activités liées aux investisseurs, comme l'attribution de fonds à la Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2020	2019
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	42 304 \$	137 437 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	7 467	12 128
Montant total recouvré par la CVMO pour l'éducation des investisseurs	1 235	1 146
Montant total payé aux dénonciateurs	525	7 499

En 2020, 42,3 millions de dollars ont été imposés en vertu d'ordonnances (137,4 millions de dollars en 2019). Cette somme comprend, le cas échéant, des ordonnances en vertu desquelles les intimés acceptent d'effectuer directement des paiements aux investisseurs lésés. Les ordonnances de ce type ont totalisé 1,0 million de dollars durant l'exercice en cours (11,0 millions de dollars en 2019). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, dans le cadre du total des sanctions pécuniaires imposées durant l'exercice, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, puisque les montants dus sont payés directement aux investisseurs par les intimés et non par la CVMO. De la somme de 42,3 millions de dollars imposée en vertu d'ordonnances en 2020, la CVMO en a comptabilisé 40,1 millions de dollars en fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, tenant compte des ordonnances jugées recouvrables en 2020 (46,4 millions de dollars en 2019).

Le total des montants payés ou payables aux investisseurs lésés par la CVMO ou directement par les intimés s'est élevé à 7,5 millions de dollars (12,1 millions de dollars en 2019). En 2020, les montants au titre du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs de la CVMO approuvés par le Conseil d'administration ont totalisé 1,2 million de dollars (1,1 million de dollars en 2019).

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses

allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance où ces montants s'élèvent à 1 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. En 2020, la CVMO a versé 0,5 million de dollars aux dénonciateurs (7,5 millions de dollars en 2019). Les paiements aux dénonciateurs, qui sont par nature incertains, ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

En date du 31 mars 2020, le solde accumulé des fonds désignés était de 118,4 millions de dollars (84,4 millions de dollars en 2019). De cette somme, 117,0 millions de dollars étaient détenus en encaisse (82,0 millions de dollars en 2019) et 1,4 million de dollars étaient jugés recouvrables (2,4 millions de dollars en 2019). Après avoir tenu compte des fonds mis de côté pour une éventuelle allocation à des investisseurs lésés, une somme de 75,5 millions de dollars (21,7 millions de dollars en 2019) est disponible à des fins de distribution, moins les fonds réservés aux paiements aux dénonciateurs et le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs. L'augmentation des fonds disponibles à des fins de distribution en 2020 est principalement due au montant élevé des ordonnances rendues en 2020.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à récupérer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis que la CVMO a commencé à imposer de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le recouvrement des sanctions pécuniaires est sensiblement plus élevé que les années précédentes en raison des règlements à l'amiable qui ont été conclus dans la plupart des instances.

Le taux de recouvrement en matière d'exécution de la loi a plus que doublé en 2020 à la suite de l'augmentation des règlements à l'amiable par rapport aux audiences contestées. Le taux

de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Nous avons réussi à trouver des moyens d'améliorer nos taux de perception en poursuivant activement les recouvrements à l'aide de ressources internes et externes. En 2018, une société externe de perception a été retenue en vertu d'une entente d'honoraires conditionnels pour fournir des services juridiques afin de percevoir les sanctions pécuniaires non payées. La société a réussi à entamer des actions en justice et à intenter des recours judiciaires entraînant le paiement de montants dus à la Commission.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.gov.on.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

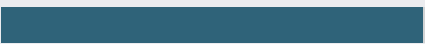
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

(En milliers de dollars)

2019	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	48 484 \$	45 430 \$	93,7 %
Audiences contestées	77,982	9	0,0 %
Total	126 466 \$	45 438 \$	35,9 %
2020	Imposés*	Recouvrés	Recouvrés en %
Règlements	39 963 \$	39 063 \$	97,7 %
Audiences contestées	1,345	—	0,0 %
Total	41 308 \$	39 063 \$	94,6 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2020		148,7 M\$
2019		143,1 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM élaborent un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs (PA) et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI jusqu'au 13 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du réaménagement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Le réaménagement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 des états financiers.

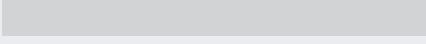
De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Fonds de réserve

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. Les produits d'intérêts du fonds de réserve sont affectés aux activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte.

De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

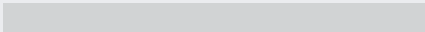
Créance locative

2020		3,4 M\$
2019		0,0 M\$

Le contrat de sous-location conclu avec le gouvernement du Canada a été comptabilisé à titre de contrat de location-financement conformément à l'IFRS 16 adoptée en 2020. Par conséquent, la CVMO a comptabilisé une créance

locative avec réduction compensatoire des actifs au titre du droit d'utilisation.

Actifs au titre du droit d'utilisation

2020		51,6 M\$
2019		0,0 M\$

Des actifs au titre du droit d'utilisation ont été créés en 2020 à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. Le solde de 51,6 millions de dollars des actifs au titre du droit d'utilisation découle principalement de la comptabilisation de l'accord de location de bureaux représentant une somme de 51,1 millions de dollars. Les autres actifs au titre du droit d'utilisation comprennent les contrats de location d'imprimantes. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

Immobilisations corporelles

2020		6,0 M\$
2019		8,2 M\$

Les immobilisations corporelles ont diminué de 2,2 millions de dollars (27,0 %) en 2020 en raison de l'augmentation de l'amortissement des actifs par rapport aux achats effectués au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

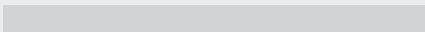
Immobilisations incorporelles

2020		7,0 M\$
2019		5,0 M\$

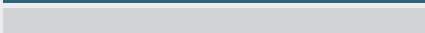
Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 2,0 millions de dollars (38,6 %) en 2020 en raison des dépenses engagées au titre de la création d'un système intégré de gestion des cas fondé sur des données. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Passif

Obligations locatives à court terme

2020		2,1 M\$
2019		0,0 M\$

Obligations locatives à long terme

2020		54,1 M\$
2019		0,0 M\$

Des obligations locatives ont été créées en 2020 à la suite de l'adoption de l'IFRS 16. Le solde des obligations à court terme de 2,1 millions de dollars et le solde des obligations à long terme de 54,1 millions de dollars découlent de la comptabilisation des contrats de location de locaux et d'équipement de bureau. De plus amples renseignements sur l'IFRS 16 *Droits* sont présentés à la note 12 des états financiers.

Stratégie de 2021

Plans et budget pour l'exercice 2021

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités pour l'exercice en cours. Cet énoncé indique les domaines précis sur lesquels la CVMO se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

L'énoncé des priorités est le document de responsabilisation fondamental de la CVMO.

Le 30 avril 2020, la Commission a publié l'Avis 11-780 de la CVMO, *Énoncé de priorités de la CVMO* (ÉP), pour une période de commentaires de 30 jours jusqu'au 1^{er} juin 2020.

Compte tenu de l'environnement sans précédent et des défis importants auxquels sont confrontés les intervenants en raison de l'éclosion de la COVID-19 et de l'incertitude qui y est associée sur les marchés financiers, la CVMO a décidé de ne pas mener de consultation sur une version plus détaillée de l'ÉP 2020-2021. Au lieu de cela, le plan d'activités de la CVMO pour l'exercice 2021 s'est inspiré de l'ÉP de 2020, décrit ci-dessous, ainsi que des initiatives décrites dans le rapport intitulé *Réduction du fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario*. La CVMO prévoit de rajuster et de réorganiser ses priorités tout au long de l'exercice afin de tenir compte des changements découlant des répercussions de la pandémie de COVID-19, ainsi que des résultats du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario.

La Commission examinera les commentaires des intervenants sur les priorités actuelles de la CVMO, ainsi que les suggestions relatives aux priorités éventuelles ou aux domaines à prendre en considération pour l'exercice 2021.

Notre cadre réglementaire doit demeurer à jour et s'adapter à l'évolution constante des structures des marchés et des produits offerts, tout en soutenant la formation de capital en Ontario.

La CVMO doit établir un équilibre délicat entre la volonté d'améliorer l'accès au capital et la nécessité de protéger adéquatement les investisseurs. L'énoncé de priorités établit les principales priorités de la CVMO en vue de relever ces défis.

Énoncé des priorités

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Mettre en œuvre des réformes axées sur le client
- Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les frais d'acquisition reportés des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers exécutants
- Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie
- Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

Réduire le fardeau réglementaire

- Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

Faciliter l'innovation financière

- Élaborer le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Assurer la compétitivité et des normes de service claires
- Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

Budget 2021

Le budget de 2021 présenté ci-dessous a été finalisé avant l'éclosion de la COVID-19, prévoyant une augmentation de 5,1 % des coûts par rapport au budget de 2020 et de 9,8 % par rapport aux résultats réels de 2020. Les principales raisons de cette augmentation sont les suivantes :

- Coût annualisé des postes permanents pourvus pour exécuter le plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario, qui comprend les éléments ci-dessous :
 - le groupe de travail de la CVMO sur la réduction du fardeau réglementaire;
 - la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation;
 - l'amélioration de l'expérience et la protection des investisseurs;
 - l'établissement de règles axées sur l'économie;
 - la promotion de la compétitivité et l'adoption de normes de service claires.

- Augmentation des coûts administratifs, en raison principalement de la hausse des coûts au chapitre des technologies de l'information. Alors que la Commission continue d'investir dans la technologie pour axer davantage la CVMO sur les données, de plus en plus d'applications et d'infrastructures migrent vers le nuage. Le passage à l'infonuagique devrait délaissier le modèle de coûts traditionnel reposant sur les dépenses en immobilisations pour adopter celui des frais administratifs.
- Hausse des amortissements, principalement attribuable aux dépenses en immobilisations se rapportant aux projets pluriannuels suivants : le programme de gestion des données, qui vise à mettre en place de nouveaux systèmes améliorés de gestion et de gouvernance des données et d'analyses de rapports, et la remise en état des installations afin d'optimiser l'utilisation et l'accessibilité des locaux.

Les droits de participation représentent 84 % de nos produits, qui sont directement touchés par la conjoncture sur les marchés financiers. Si le ralentissement des marchés financiers persiste tout au long de 2021, nous nous attendons à ce que les produits baissent également. Alors que nous naviguons en terrains inconnus à cause de la COVID-19, nous nous engageons à maintenir la responsabilité financière, à faire preuve de souplesse en ces temps incertains et à prendre les mesures qui s'imposent en matière de dépenses au fur et à mesure que nous recevons de nouveaux renseignements. En conséquence, tandis que nous faisons des progrès concernant certaines priorités clés, d'autres investissements, y compris divers programmes d'immobilisations, devraient être reportés afin de préserver nos liquidités en ces temps incertains.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2020	Budget 2021	Écart Favorable/(Défavorable)	
			\$	%
Produits	134 396 \$	130 312 \$	(4 084) \$	-3,0 %
Charges	123 087	135 143	(12 056)	-9,8 %
Excédent (déficit) des produits sur les charges	11 309 \$	(4 831) \$	(16 140) \$	—
Dépenses en immobilisations	3 839 \$	9 915 \$	(6 076) \$	-158,3 %

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conformes aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, prévisions et hypothèses sont considérés comme étant « essentiels » :

- s'ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- s'il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs, des obligations locatives et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Les sources d'incertitude relatives aux estimations comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les obligations locatives, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Prises de position comptables

Veuillez consulter la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les prises de position nouvelles et révisées après publication, mais pas encore entrées en vigueur..

Risques et gestion des risques

Risques et incertitudes auxquels la CVMO est confrontée et gestion de ces risques

Le risque peut être lié à des menaces visant la stratégie ou les activités de la CVMO, ou l'omission de tirer profit d'occasions. La CVMO cherche à s'attaquer entièrement aux risques stratégiques et commerciaux les plus susceptibles de nuire à l'accomplissement de son mandat ou à les réduire au minimum.

Risques stratégiques

La CVMO applique la norme internationale pour la gestion des risques ISO 31000 à sa gestion du risque d'entreprise. Pour cela, elle fait appel à un cadre de gestion des risques adopté en novembre 2012. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques à des points de décision stratégique clés, au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

Inventaire des risques d'entreprise

Les renseignements recueillis grâce au processus de gestion des risques sont sauvegardés dans l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO. Ils comprennent un tableau des risques à l'échelle de l'entreprise et des directions concernant les activités quotidiennes qui influent sur notre capacité à faire notre travail.

Le Comité de gestion des risques de la CVMO effectue un examen trimestriel de l'inventaire des risques d'entreprise pour cerner les modifications importantes du profil de risque de la CVMO, y compris tout risque nouveau ou émergent. Cette information est signalée à la haute direction, au Comité des finances et de l'audit ainsi qu'au conseil d'administration.

Risques commerciaux

La CVMO a établi des politiques et des processus pour cerner, gérer et surveiller les risques opérationnels et commerciaux qui pourraient avoir une incidence sur sa situation financière et sa capacité de mener ses activités habituelles. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continus du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures, notamment les mesures de conformité.

Le Conseil d'administration a adopté un code de conduite et une pratique de gouvernance (détails accessibles à l'adresse www.osc.gov.on.ca) qui décrivent les principales exigences et responsabilités de tous les employés en matière de conformité.

Audit interne

L'audit interne réalisé par la CVMO constitue une assurance et un service consultatif offert au conseil d'administration et à la direction. L'audit interne aide la CVMO à élaborer, évaluer et améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines.

La fonction d'audit interne est régie par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil. Le directeur général de l'audit interne, qui relève du Comité des finances et de l'audit, lui présente les résultats des audits internes et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

Risque lié aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour percevoir la majorité de ses droits de participation et permettre aux participants au marché d'effectuer les dépôts réglementaires. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent, effectué en janvier 2020, a permis de conclure que les systèmes des ACVM utilisés pour percevoir les droits ont repris avec succès.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 18 des états financiers. On ne prévoit aucune modification importante du volume des droits perçus par l'entremise de ces systèmes.

Risque de sécurité

La CVMO a mis en place des contrôles de sécurité pour préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la responsabilité et l'assurance de l'information qu'elle recueille, génère et traite dans le cadre de ses activités normales.

Conformément aux pratiques exemplaires du secteur, la CVMO a élaboré et mis en œuvre un programme complet de sécurité de l'information, conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). Le programme met en place un cadre global de gouvernance en matière de sécurité comprenant un ensemble établi de politiques, de normes et de procédures. Les stratégies reposent sur des contrôles techniques et des processus opérationnels conçus pour reconnaître et

détecter les incidents relatifs à la sécurité des données, protéger celles-ci, réagir aux incidents et reprendre les activités. Les risques de sécurité font l'objet d'un suivi et sont surveillés dans le cadre de la gestion des risques de la CVMO. La CVMO a souscrit une assurance en matière de cybersécurité

La CVMO est consciente du fait que le risque d'intrusion dans ses systèmes et ses réseaux ne peut pas être éliminé. Une effraction importante pourrait avoir des conséquences négatives sur les marchés financiers et sur la réputation de la CVMO.

Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan exhaustif de poursuite des activités afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Le plan fait l'objet d'améliorations et d'examen constants et intègre des stratégies pour s'attaquer efficacement à divers scénarios de perturbation des marchés. La CVMO a effectivement mis à exécution son plan de poursuite des activités en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de poursuivre l'exécution de ses activités de base.

Risque financier

La CVMO a mis en œuvre des mesures d'atténuation du risque financier afin de maintenir sa santé financière en vue de l'exécution de son mandat. L'incidence du risque de volatilité des marchés financiers sur les produits de la CVMO est atténuée grâce à l'utilisation de divers leviers, comprenant la trésorerie, les fonds de réserve et la marge de crédit. Le principal risque de crédit de la CVMO est la concentration de 85 % de ses actifs financiers auprès de deux institutions financières de l'annexe 1. Une analyse complète des risques associés aux instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

La CVMO a mis en place des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction, afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de la gestion financière et des états financiers, conformément aux IFRS. Ces contrôles font

l'objet d'examens annuels dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution.

À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif des poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF.

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et mis à jour au besoin. Leur conception et leur efficacité opérationnelle ont été mises à l'épreuve au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2020. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que les processus de CIIF ont été conçus et qu'ils fonctionnent efficacement afin de réduire le risque de déclaration erronée à un niveau acceptable, et qu'ils ne présentent pas de faiblesse importante.

TABLE DES MATIÈRES DES ÉTATS FINANCIERS

- 88** Responsabilité et attestation de la direction
- 89** Rapport de l'auditeur indépendant
- 91** État de la situation financière
- 92** État du résultat global
- 92** État des variations de l'excédent
- 93** État des flux de trésorerie
- 94** Notes afférentes aux états financiers



ÉTATS **FINANCIERS**

Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et qu'à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important qui nécessite de l'être ou qui s'avère nécessaire pour faire en sorte qu'une déclaration ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la «CVMO») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information

financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de l'audit et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.


D. Grant Vingoe

Président et chef de la direction par intérim

Le 16 juin 2020


Mary Campione

Directrice de la gestion financière
et des rapports financiers



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états du résultat global, des variations de l'excédent et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CVMO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CVMO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CVMO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CVMO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
bureau 1530
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 327-9862
ats 416 327-6123

www.auditor.on.ca

ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CVMO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CVMO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CVMO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
bureau 1530
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 327-9862
ats 416 327-6123

www.auditor.on.ca

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Toronto (Ontario)
Le 16 juin 2020



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA
Vérificatrice générale

État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars 2020	Note(s)	2020	2019
ACTIF			
À court terme			
Encaisse		84 220 419 \$	74 005 444 \$
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	3 623 677	3 547 647
Charges payées d'avance		3 967 772	2 001 847
Total à court terme		91 811 868 \$	79 554 938 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	3 e), 6	118 393 872 \$	84 379 977 \$
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	148 730 211	143 053 977
Fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Créance locative	12	3 403 919	—
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	51 620 297	—
Immobilisations corporelles	9	5 999 888	8 224 013
Immobilisations incorporelles	10	6 955 229	5 019 671
Total à long terme		355 103 416 \$	260 677 638 \$
Actif total		446 915 284 \$	340 232 576 \$
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	11	20 021 724 \$	20 838 870 \$
Obligations locatives	12	2 138 206	—
Total à court terme		22 159 930 \$	20 838 870 \$
À long terme			
Obligations locatives	12	54 111 915 \$	— \$
Passif au titre des régimes de retraite	13 b)	4 438 979	4 443 754
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	3 e), 6	118 393 872	84 379 977
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	148 730 211	143 053 977
Total à long terme		325 674 977 \$	231 877 708 \$
Passif total		347 834 907 \$	252 716 578 \$
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		79 080 377 \$	67 515 998 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
Excédent de fonctionnement		99 080 377 \$	87 515 998 \$
Total du passif et de l'excédent		446 915 284 \$	340 232 576 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la commission.

Grant Vingoe
D. Grant Vingoe

Président et chef de la direction par intérim

Garnet Fenn
Garnet Fenn

Président du Comité des finances et de l'audit

État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Note(s)	2020	2019
PRODUITS			
Droits	3 d), 15	132 223 073 \$	128 110 332 \$
Divers		763 120	156 124
Produit d'intérêts		1 409 983	1 086 172
		134 396 176 \$	129 352 628 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	16	95 099 273 \$	90 394 112 \$
Charges administratives	17	10 187 885	9 536 691
Charges locatives		5 136 563	7 734 948
Services professionnels		8 303 515	9 576 112
Amortissement	9, 12	5 540 152	2 703 147
Amortissement	10	1 521 440	1 159 087
Autres		482 446	547 231
		126 271 274 \$	121 651 328 \$
Frais financiers	12	1 793 099	—
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	9	(621 662)	(471 358)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3 h)	(2 993 014)	(2 563 215)
Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	3 h), 20	(1 362 373)	(1 129 508)
		123 087 324 \$	117 487 247 \$
Excédent des produits sur les charges		11 308 852 \$	11 865 381 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	13 b)	255 527 \$	(135 995) \$
Autre gain/(perte) global(e)		255 527 \$	(135 995) \$
Résultat global total		11 564 379 \$	11 729 386 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice	Note(s)	2020	2019
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		87 515 998 \$	75 786 612 \$
Résultat global total		11 564 379	11 729 386
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		99 080 377 \$	87 515 998 \$
Répartition :			
Fonds d'administration générale		79 080 377 \$	67 515 998 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
		99 080 377 \$	87 515 998 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020	Note(s)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		11 308 852 \$	11 865 381 \$
Régularisation pour :			
Intérêts reçus		1 448 582	1 024 619
Produit d'intérêts		(1 409 983)	(1 086 172)
Passif au titre des régimes de retraite		250 752	203 141
Amortissement - actif au titre du droit d'utilisation	12	2 934 489	—
Amortissement	9	2 605 663	2 703 147
Amortissement	10	1 521 440	1 159 087
		18 659 795 \$	15 869 203 \$
ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT HORS TRÉSORERIE			
Comptes clients et autres débiteurs		14 639 \$	166 657 \$
Charges payées d'avance		(1 965 925)	378 253
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		(1 347 588)	2 873 483
		(3 298 874) \$	3 418 393 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		15 360 921 \$	19 287 596 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en capital sur créance locative	12	135 408 \$	— \$
Achat d'immobilisations incorporelles	10	(3 101 258)	(3 791 731)
Achat d'immobilisations corporelles	9	(206 836)	(407 834)
Flux de trésorerie net engagé dans les activités d'investissement		(3 172 686) \$	(4 199 565) \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiements en capital sur obligations locatives	12	(1 973 260) \$	— \$
FLUX DE TRÉSORERIE NETS ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(1 973 260) \$	— \$
Augmentation nette de la situation de trésorerie		10 214 975 \$	15 088 031 \$
Trésorerie, au début de l'exercice		74 005 444 \$	58 917 413 \$
Trésorerie, à la fin de l'exercice		84 220 419 \$	74 005 444 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE			
Frais de financement payés		1 793 099 \$	— \$
Produits financiers reçus		113 724 \$	— \$
Immobilisations corporelles et incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres créditeurs		530 443 \$	1 457 803 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie en Ontario. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

2. Base de présentation

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2020, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 16 juin 2020.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception d'un certain passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3 f). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs..

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

(i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer les méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Comptabilisation des contrats de location

Le 1^{er} avril 2019, la CVMO a adopté l'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 ») qui remplace la NCI 17 Contrats de location. Pour déterminer les obligations locatives et les actifs correspondants au titre du droit d'utilisation, il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour établir la durée des contrats de location.

La durée est définie comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de prolongation si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation si le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la durée des contrats de location, notamment celui des locaux qu'elle occupe, en tenant compte de tous les faits et toutes les circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans d'importantes propriétés à bail, les pratiques antérieures et la durée restante avant l'exercice de l'option. Se reporter à la note 3 g) pour obtenir de plus amples renseignements sur l'adoption de l'IFRS 16 *Contrats de location*.

Comptabilisation des produits

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer si les droits de participation et certains autres frais sont compris dans la portée de l'IFRS 15. Puisque ces frais ne découlent pas de contrats conclus avec des clients comme le prévoit l'IFRS 15, la CVMO a fait preuve de jugement au moment de décider d'appliquer l'IFRS 15, par analogie, à ces frais.

Il a fallu faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la nature et la portée des obligations de rendement de la CVMO découlant des droits de participation ainsi que le moment du transfert de contrôle – à un seul moment ou au fil du temps. La CVMO comptabilise les produits lorsque l'organisme respecte une obligation de rendement en transférant le service promis au participant au marché. Ce transfert se produit lorsque le participant au marché obtient le contrôle du service.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

À compter du 1^{er} avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la Loi sur les valeurs mobilières (Ontario), qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Veuillez consulter la note 20 pour obtenir un résumé des coûts recouvrés.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (fonds affectés aux systèmes des ACVM)

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net des systèmes des ACVM et agir à titre de dépositaire des fonds excédentaires. L'utilisation des fonds excédentaires des systèmes des ACVM est régie par les quatre principaux administrateurs, chacun ayant un vote sur les questions relatives aux systèmes des ACVM. La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs.

En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer que ce sont les participants aux marchés financiers, plutôt que la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas des fonds excédentaires de la BDNI au titre des droits d'utilisation des systèmes accumulés jusqu'au 12 octobre 2013), qui tirent parti des fonds affectés ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO ne contrôle ni n'exerce une influence importante sur la manière dont les fonds affectés sont gérés dans l'accomplissement de son rôle de dépositaire pour les systèmes des ACVM.

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

(ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. La pandémie d'infection au coronavirus (« COVID-19 ») a accru l'incertitude des évaluations en raison principalement d'une réduction de l'information dont dispose la CVMO pour formuler des hypothèses pertinentes concernant les estimations cruciales comparativement à celles qui avaient été fournies le 31 mars 2019. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examens réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, la CVMO est tenue d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. La CVMO détermine le taux d'emprunt différentiel à l'aide d'un taux préférentiel rajusté en fonction notamment de la cote de crédit de la CVMO, de la durée du contrat de location, de la valeur de l'actif loué sous-jacent et de l'environnement économique de l'Ontario.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2020. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 13 b).

Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final et à l'ordonnance, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant recouvrable des sanctions pécuniaires ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers

de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les montants estimés des règlements et des ordonnances désignés jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements et les ordonnances désignés sont présentés à la note 6.

Provision pour les créances irrécouvrables

La détermination des créances irrécouvrables prévues par la CVMO dépend de plusieurs variables étroitement reliées et est assujettie à l'incertitude de l'estimation. Pour déterminer les créances irrécouvrables prévues, la CVMO tient compte des données sur le rendement passé, des conditions actuelles du marché et de l'information prospective afin d'établir, entre autres, les taux de perte prévus. La CVMO doit se baser sur le budget des dépenses et faire preuve de jugement en ce qui a trait aux circonstances qui pourraient faire en sorte que les futures évaluations de créances irrécouvrables prévues soient considérablement différentes des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour créances irrécouvrables.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés peuvent faire l'objet d'une incertitude de mesure en raison du risque de crédit des débiteurs. La pandémie de COVID-19 a accru l'incertitude de mesure en ce qui a trait à la possibilité de recouvrer ces sommes. L'incertitude découle de l'augmentation potentielle des délais de recouvrement et d'une hausse du taux de créances irrécouvrables auprès de ces parties en raison du ralentissement économique provoqué en Ontario par les mesures d'urgence qui ont été adoptées pour contrer la propagation de la COVID-19. Se reporter aux notes 5 et 6 pour obtenir plus de détails sur les comptes clients et autres débiteurs et sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la note 21 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

a) Instruments financiers

IFRS 9 *Instruments financiers*

Les comptes clients et les emprunts émis sont d'abord comptabilisés lorsqu'ils sont produits. Tous les autres actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés lorsque la CVMO devient une partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. L'évaluation des instruments financiers durant les périodes suivantes et la comptabilisation des écarts de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Voir ci-dessous le tableau sommaire de la classification des instruments financiers :

**Catégorie d'évaluation
aux termes de l'IFRS 9**
Actifs financiers

Encaisse	Coût amorti
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	Coût amorti
Fonds de réserve	Coût amorti
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés – Encaisse	Coût amorti
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés – Créances	Coût amorti
Comptes clients et autres débiteurs	Coût amorti

Passif financier

Comptes fournisseurs et autres créditeurs	Coût amorti
Obligations locatives	Coût amorti
Marge de crédit	Coût amorti
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	Coût amorti
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	Coût amorti

Le classement des actifs financiers dépend du modèle d'affaires pour la gestion de l'actif financier et des caractéristiques des actifs financiers en ce qui a trait au flux de trésorerie assujetti à des dispositions contractuelles. Un actif financier est par la suite évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées.

- a) L'actif financier est détenu selon un modèle d'affaires ayant pour objectif de détenir des actifs financiers afin de recouvrer des flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles.
- b) Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des paiements du capital et des intérêts sur le montant principal en souffrance.

Actuellement, les actifs financiers de la CVMO respectent les conditions d'évaluation subséquente au coût amorti. Les gains ou les pertes sur cession et les réductions de valeur sont constatés dans l'état du résultat global. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de l'instrument en fonction d'un taux de rendement réel à titre de régularisation des produits d'intérêts. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que les droits contractuels permettant de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO comptabilise une provision pour créances irrécouvrables prévues pour tous les actifs financiers non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les créances irrécouvrables prévues sont fondées sur la différence entre les flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles exigibles et tous les flux de trésorerie que la CVMO s'attend à recevoir, actualisés en fonction d'une estimation du taux d'intérêt initial en vigueur.

En ce qui a trait aux comptes clients, la CVMO évalue les comptes clients irrécouvrables en établissant une provision selon une méthode d'estimation à la fin de l'exercice au moyen d'une matrice des provisions. La matrice des provisions est fondée sur les taux de non-remboursement observés dans le passé par rapport à la durée de vie prévue des comptes clients, rajustés pour établir des estimations prospectives.

La valeur comptable des comptes clients est réduite grâce à l'utilisation d'un compte de provision, et les créances irrécouvrables prévues sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

La valeur comptable brute d'un compte client est radiée, dans la mesure où il n'y a aucun espoir raisonnable de recouvrement. Les éléments indiquant qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, l'insolvabilité du débiteur et l'épuisement des moyens de recouvrement raisonnables.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est amorti et comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location et durée d'utilisation des actifs

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas de cession ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de la cession ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non pécuniaires qui peuvent être identifiés et qui sont acquis séparément ou générés à l'interne. Les immobilisations incorporelles de la CVMO consistent principalement en l'amélioration et le développement de logiciels et les logiciels achetés.

Les coûts de développement directement attribuables aux logiciels développés à l'interne sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement possible d'achever le développement du logiciel, le rendant ainsi disponible pour utilisation;
- la direction a l'intention de terminer le développement du logiciel et de l'utiliser;

- il est possible d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer les retombées économiques futures que générera probablement le logiciel;
- il existe des ressources techniques, financières et d'autres natures pour achever le développement du logiciel et l'utiliser;
- les dépenses engagées pour le logiciel pendant son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Pour les immobilisations incorporelles produites à l'interne, le coût comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'actif pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction. Les dépenses ultérieures pour une immobilisation incorporelle particulière ne sont comptabilisées que lorsqu'elles augmentent les retombées économiques futures incluses dans l'actif précis auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris la maintenance, sont comptabilisées dans l'état des résultats à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses pour la recherche et certaines dépenses associées au développement qui ne respectent pas les critères de capitalisation ci-dessus sont comptabilisées comme des charges à mesure qu'elles sont engagées.

Pour les logiciels achetés, le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend son prix d'achat et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

En ce qui concerne l'amélioration et le développement de logiciels, l'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence lorsque le développement est terminé, et que l'actif peut être utilisé. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût moins l'amortissement cumulé et les réductions de valeur cumulées. Les charges d'amortissement sont incluses dans l'état du résultat global. Les immobilisations incorporelles sont amorties au moyen de la méthode linéaire pendant les périodes suivantes :

Amélioration et développement de logiciels – 10 ans

Logiciels achetés – 3 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilisation et les valeurs résiduelles sont examinées à la fin de chaque exercice et rajustées, le cas échéant, de sorte que toute modification dans l'estimation est prise en compte de façon prospective. On évalue la réduction de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie limitée chaque fois qu'il existe un signe que l'immobilisation incorporelle peut perdre de la valeur. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles aux fins d'utilisation sont mises à l'essai pour en déterminer la réduction de valeur chaque année lorsqu'il existe un signe qu'elle peut en perdre. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'une immobilisation incorporelle moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle. Une réduction de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global pour la période pendant laquelle on a cerné la réduction de valeur.

Les réductions de valeur comptabilisées précédemment sont évaluées et reprises si les circonstances menant à la réduction n'existent plus. La reprise de toute réduction de valeur n'excédera pas la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été déterminée si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents.

d) Comptabilisation des produits

L'IFRS 15 énonce les principes à appliquer lorsque les produits doivent être comptabilisés et la manière dont ils doivent être évalués, conjointement avec l'information qui s'y rapporte.

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés lorsque la CVMO permet (ou ne restreint pas) l'accès du participant au marché aux marchés financiers en Ontario. En règle générale, la comptabilisation se produit au moment où l'accès est accordé (ou n'est pas restreint) et les droits associés sont reçus.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit l'offre d'un accès. Une fois que l'accès est fourni (ou n'est pas restreint), la CVMO a droit aux droits de participation stipulés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits, le participant au marché a le droit légal d'accéder et de participer au marché financier, y compris aux risques et aux bénéfices liés à une telle participation, et il n'existe aucune condition non remplie au nom de la CVMO envers le participant.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception puisque les activités entreprises sont généralement achevées dans un délai assez court.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Des frais de retard peuvent s'appliquer si certains documents qui doivent être déposés en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières ne sont pas déposés à temps. Des frais supplémentaires peuvent être imputés pour les paiements effectués après la date d'échéance exigée. Les produits des frais de retard sont comptabilisés lorsque le document correspondant est déposé ou que les droits en souffrance correspondants sont acquittés. En outre, le prix de la transaction correspond au montant des droits.

e) Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

f) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne

constitue ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à la prestation. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 13 a).

Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents (voir la note 13 b)). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui sont liées à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme excédent des produits sur les charges pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 19 b).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations.

La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

g) Contrats de location

IFRS 16 – Contrats de location (pour les périodes commençant le 1^{er} avril 2019)

Un contrat est dit de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif donné pendant une période déterminée en échange d'une contrepartie. Lorsque la CVMO loue des biens auprès d'autres parties, elle en est la locataire. Lorsque la CVMO loue ou sous-loue des biens à d'autres parties, elle en est la locatrice.

Comptabilité du locataire

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à l'égard du bien loué. Ces deux montants sont déterminés comme suit :

- a) Obligation locative – valeur actuelle des paiements fixes à compter de la date d'entrée en vigueur, paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, prix d'exercice d'une option d'achat (si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option d'achat), paiements des pénalités pour résiliation du contrat de location (si les conditions du contrat prévoient l'exercice par le preneur d'une option de résiliation) et montants que le locataire doit payer en vertu des garanties de valeur résiduelle.
- b) Actif au titre du droit d'utilisation – somme de l'obligation locative initiale, des coûts indirects initiaux et des coûts de restauration prévus, et paiements de location effectués avant l'entrée en vigueur du contrat où à la date de celle-ci, moins les incitatifs à la location reçus.

Pour déterminer la valeur comptable des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation, le locataire est tenu d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé.

La plupart des contrats de location de la CVMO portent sur la location de locaux, pour lesquels des paiements fixes couvrant les éléments de location sont inclus dans la valeur des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives. Au fur et à mesure du versement des paiements de location et de l'écoulement des contrats, les obligations locatives sont réduites du montant des paiements en capital, les frais financiers sont comptabilisés pour la portion intérêts des paiements et les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis. Les amortissements et les frais financiers sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Dans le cas des paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes), les montants sont comptabilisés dans les charges locatives dans l'état du résultat global et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Les paiements en vertu des contrats de location à court terme (ceux de 12 mois ou moins qui ne comportent pas d'option d'achat) et des contrats de faible valeur sont comptabilisés de façon linéaire dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Comptabilité du locateur

La CVMO conclut des accords de sous-location de locaux loués selon un système de récupération totale des coûts. Lorsque la CVMO met l'actif loué sous-jacent à la disposition du locataire, elle classe chaque bail comme étant un contrat de location-exploitation ou de location-financement. Il s'agit d'un contrat de location-financement s'il transfère pratiquement tous les risques et avantages de l'actif sous-jacent au locataire; sinon, il s'agit d'un contrat de location-exploitation.

Dans le cas des contrats de location-financement, les actifs sous-jacents sont décomptabilisés, les

créances locatives sont constatées dans l'état de la situation financière et les produits financiers sont comptabilisés.

La CVMO évalue la classification des contrats de sous-location en fonction des actifs au titre du droit d'utilisation. Entre autres choses, la CVMO tient notamment compte de la question de savoir si la durée de la sous-location couvre une partie importante de la durée du contrat principal de location. Dans le cas des sous-locations classées dans la catégorie de location-financement, une créance locative est comptabilisée dans les comptes clients et autres débiteurs, avec une réduction compensatoire des actifs au titre du droit d'utilisation dans l'état de la situation financière, et les produits financiers sont comptabilisés. Dans le cas de ceux qui sont classés dans la catégorie de location-exploitation, il n'y a aucune incidence sur les actifs au titre du droit d'utilisation et les produits locatifs sont comptabilisés. Veuillez consulter la note 12 pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de sous-location.

NCI 17 – Contrats de location et IFRIC 4 – Déterminer si un accord contient un contrat de location (pour les périodes antérieures au 1^{er} avril 2019)

Avant l'entrée en vigueur de l'IFRS 16, la NIC 17 et l'IFRIC 4 s'appliquaient à la comptabilité des contrats de location. Au moment de sa signature, un contrat de location était classé dans la catégorie de location-financement si pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété des actifs sous-jacents étaient transférés au locataire. Lorsque ces risques et avantages étaient retenus par le locateur, le contrat était classé dans la catégorie de location-exploitation.

Comptabilité du locataire

À titre de locataire, la CVMO classait auparavant les contrats de location de locaux et d'équipement de bureau dans la catégorie de location-exploitation. Les contrats de location étaient hors bilan, les paiements étant comptabilisés dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux et les engagements en matière de location étaient divulgués.

Lorsque des incitatifs étaient offerts au moment de conclure des contrats de location-exploitation, l'avantage global découlant de ces incitatifs était comptabilisé en tant que réduction des charges locatives selon la méthode linéaire, sauf si une autre méthode systématique était plus représentative de la période durant laquelle les retombées économiques découlant de l'actif loué étaient utilisées.

Comptabilité du locateur

À titre de locateur, la CVMO classait auparavant tous les accords de sous-location dans la catégorie de location-exploitation. Les paiements étaient comptabilisés comme produits de sous-location dans l'état du résultat global.

h) Recouvrements

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Les coûts d'éducation des investisseurs recouverts sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

i) Provisions

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. Son objectif est de minimiser le niveau de risque. La note 3 a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et les fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe I (et par des caisses populaires en Colombie-Britannique en ce qui concerne les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 2,08 % (1,89 % en 2019).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Fonds de réserve	50 355 \$	(50 355) \$
Solde de trésorerie	122 294	(122 294)
	172 649 \$	(172 649) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, aux fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM, au fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe I détiennent environ 85 % de l'actif financier de la CVMO, notamment les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et 15 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM exclusivement). Le solde restant de l'actif financier est constitué des créances. La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit les dépôts d'une des

caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique. Tous les autres dépôts sont garantis à un maximum de 100 000 \$ par la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC). Compte tenu de la nature de ces contreparties, la direction est d'avis que l'exposition au risque de crédit due à la concentration est faible.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts du personnel et les frais d'occupation et autres charges engagés,
- à même les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés afin de recouvrer les coûts d'éducation des investisseurs,
- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée versée au cours de l'exercice,
- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de sous-location de la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO au risque de crédit est considérée comme étant faible.

La CVMO a établi une provision pour créances irrécouvrables. Par conséquent, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. La perte de crédit prévue ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les comptes clients et autres débiteurs et les créances locatives en tant qu'élément important de ces soldes dus par le gouvernement du Canada, les ACVM et le fonds désigné. Les efforts de recouvrement des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances irrécouvrables.

La balance chronologique des créances clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2020	31 mars 2019
À court terme		2 794 524 \$	2 857 137 \$
Échu 31 à 60 jours		314 540	238 831
Échu 61 à 90 jours		204 243	73 744
Échu plus de 90 jours (net)		310 370	377 935
Total des comptes clients et autres débiteurs	5	3 623 677 \$	3 547 647 \$

Échu plus de 90 jours (détail)	Note	31 mars 2020	31 mars 2019
Échu plus de 90 jours (brut)		542 105 \$	590 169 \$
Provision pour les créances irrécouvrables	5	(231 735)	(212 234)
		310 370 \$	377 935 \$

Le rapprochement de la provision pour créances irrécouvrables s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde à l'ouverture		212 234 \$	244 002 \$
Provision pour l'exercice en cours		618 400	344 296
Radiations en cours d'exercice		(598 899)	(376 064)
Solde à la fermeture	5	231 735 \$	212 234 \$

En 2020, après avoir examiné la possibilité de recouvrement des comptes clients et autres débiteurs, on a déterminé qu'une somme de 0,6 million de dollars était non recouvrable et elle a été radiée, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances irrécouvrables et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents. La provision de l'exercice en cours de 0,6 million de dollars a été imputée aux créances irrécouvrables de l'exercice 2020. Les pertes de crédit sont calculées en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit prévues à vie.

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2020, la CVMO disposait d'une encaisse de 84,2 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 22,2 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO n'a pas utilisé les facilités de crédit (0 \$ en 2019).

L'évaluation globale de l'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible et demeure inchangée par rapport à 2019.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 b).

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2020	31 mars 2019
Comptes clients		651 287 \$	621 850 \$
Autres débiteurs		1 585 724	1 952 107
Provision pour les créances irrécouvrables	4	(231 735)	(212 234)
		2 005 276 \$	2 361 723 \$
Intérêts à recevoir		128 700	167 301
Montant recouvrable des frais d'éducation des investisseurs	20	527 762	400 438
TVH recouvrable		832 670	618 185
Créance locative	12	129 269	—
Total des prêts et autres créances	4	3 623 677 \$	3 547 647 \$

La créance locative représente la portion à court terme de la créance due par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'accord de sous-location. La CVMO agit à titre de locateur intermédiaire en ce qui concerne la sous-location de bureaux au gouvernement du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12.

6. Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

La CVMO a un certain nombre de règlements à l'amiable et d'ordonnances résultant de procédures d'application de la loi; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués à des tiers conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et la Politique 15-601 de la CVMO, *Programme de dénonciation* (le « Programme »). Ces fonds peuvent être attribués à la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux, y compris les coûts internes affectés approuvés par le conseil.

En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1,0 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouvrés et à 5,0 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouvrés. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. Depuis le lancement du programme en 2016, 8,0 millions de dollars ont été versés aux dénonciateurs.

Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. Le conseil attribue ces fonds lorsqu'il le juge approprié, à sa discrétion. Cela comprend les sommes attribuées aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère approprié et lorsque ces sommes peuvent être raisonnablement déterminées.

Au 31 mars 2020, le solde cumulatif s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2020	31 mars 2019
Solde à l'ouverture		84 379 977 \$	42 095 231 \$
Imposés en cours d'exercice		42 303 669 \$	137 436 573 \$
Moins :			
Sommes versées ou à verser directement aux investisseurs		(995 966)	(10 970 518)
Ordonnances jugées non recouvrables		(1 238 203)	(80 072 434)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice		40 069 500 \$	46 393 621 \$
Plus : Régularisations des sommes imposées les années précédentes		989 545	4 747 656
Intérêts		2 076 842	1 118 016
Moins : Versements à :			
Dénonciateurs		(525 000)	(7 499 000)
CVMO en guise de recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs	20	(1 235 049)	(1 145 733)
Agence de recouvrement externe		(891 266)	(173 074)
Investisseurs lésés		(6 470 677)	(1 156 740)
Solde à la fermeture		118 393 872 \$	84 379 977 \$
Répartition :			
Encaisse		117 029 772 \$	82 030 183 \$
Créance		1 364 100	2 349 794
		118 393 872 \$	84 379 977 \$

Les 40,1 millions de dollars (46,4 millions de dollars en 2019) désignés comme étant le total des sommes imposées qui ont été comptabilisées en cours d'exercice correspondent à la partie des 42,3 millions de dollars (137,4 millions de dollars en 2019) en règlements et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ainsi, le total comprend des réductions de 1,0 million de dollars (11,0 millions de dollars en 2019) au titre des montants payés ou payables directement aux investisseurs et de 1,2 million de dollars (80,1 millions de dollars en 2019) au titre des ordonnances jugées irrécouvrables. Les montants payés ou payables directement aux investisseurs correspondent à des ordonnances obligeant les intimés à verser directement des sommes d'argent aux investisseurs lésés, qui ne sont pas inscrites dans les registres comptables de la CVMO.

La CVMO a recouvré un total de 39,1 millions de dollars (44,2 millions de dollars en 2019) en règlements et ordonnances désignés qui ont été imposés pendant l'exercice, moins les sommes payées ou payables directement aux investisseurs, pour un taux de recouvrement moyen de 94,56 % (35,0 % en 2019). Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé des paiements à même les fonds désignés totalisant 9,1 millions de dollars (10,0 millions de dollars en 2019). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

7. Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières (fonds affectés aux systèmes des ACVM)

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM élaborent également une plateforme d'analyse des marchés, un nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs et l'OCRCVM (dans le cas des fonds excédentaires accumulés découlant du système de la BDNI avant le 12 octobre 2013). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du réaménagement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes :
 - i) 5,0 millions de dollars ou
 - ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 12 octobre 2013.

Les ACVM développent à nouveau les systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme est financé à même les fonds excédentaires accumulés.

Les résultats financiers de 2020 relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous. L'actif comprend des encaisses et placements de 148,7 millions de dollars (143,1 millions de dollars en 2019) figurant dans l'état de la situation financière de la CVMO. L'actif comprend également des immobilisations incorporelles de 33,5 millions de dollars (27,0 millions de dollars en 2019) principalement composées des coûts relatifs au réaménagement des systèmes nationaux des ACVM.

Résumé de l'état de la situation financière

Au 31 mars

	2020	2019
Actif	187 149 789 \$	175 794 307 \$
Passif	3 532 059 \$	2 355 825 \$
Excédent	183 617 730	173 438 482
Passif et excédent	187 149 789 \$	175 794 307 \$

Résumé de l'état du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2020	2019
Produits	29 350 540 \$	29 033 983 \$
Charges	19 171 292	18 531 628
Excédent des produits sur les charges	10 179 248 \$	10 502 355 \$

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2020	2019
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	10 894 227 \$	12 900 353 \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	(8 085 785)	(15 213 945)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	2 808 442	(2 313 592)
Trésorerie, au début de l'exercice	20 250 271 \$	22 563 863 \$
Trésorerie, à la fin de l'exercice	23 058 713 \$	20 250 271 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2 d) et la note 18.

8. Fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds de réserve sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.

9. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente l'historique des immobilisations corporelles.

2020	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
COÛT						
Solde au 1 ^{er} avril 2019	4 935 268 \$	759 983 \$	22 549 033 \$	3 611 662 \$	10 499 532 \$	42 355 478 \$
Ajouts	48 207	—	52 429	110 924	169 979	381 539
Cessions	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	4 983 475 \$	759 983 \$	22 601 462 \$	3 722 586 \$	10 669 511 \$	42 737 017 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1 ^{er} avril 2019	(4 793 166) \$	(590 456) \$	(20 040 611) \$	(1 748 155) \$	(6 959 078) \$	(34 131 466) \$
Amortissement pour l'exercice	(70 432)	(32 458)	(816 159)	(466 703)	(1 219 911)	(2 605 663)
Cessions	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	(4 863 598) \$	(622 914) \$	(20 856 770) \$	(2 214 858) \$	(8 178 989) \$	(36 737 129) \$
Valeur comptable au 31 mars 2020	119 877 \$	137 069 \$	1 744 692 \$	1 507 728 \$	2 490 522 \$	5 999 888 \$
2019						
COÛT						
Solde au 1 ^{er} avril 2018	4 888 009 \$	750 379 \$	25 603 812 \$	3 115 475 \$	10 469 921 \$	44 827 596 \$
Reclassification à des immobilisations incorporelles	—	—	(3,287,123)	(1 184)	—	(3 288 307)
Ajouts	47 259	9 604	232 344	497 371	29 611	816 189
Cessions	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2019	4 935 268 \$	759 983 \$	22 549 033 \$	3 611 662 \$	10 499 532 \$	42 355 478 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1 ^{er} avril 2018	(4 704 416) \$	(558,068) \$	(20 957 128) \$	(1 429 205) \$	(5 730 229) \$	(33 379 046) \$
Reclassification à des immobilisations incorporelles	—	—	1 949 837	890	—	1 950 728
Ajouts	(88 750)	(32 388)	(1 033 320)	(319 840)	(1 228 849)	(2 703 147)
Cessions	—	—	—	—	—	—
Solde au 31 mars 2019	(4 793 166) \$	(590 456) \$	(20 040 611) \$	(1 748 155) \$	(6 959 078) \$	(34 131 465) \$
Valeur comptable au 31 mars 2019	142 102 \$	169 528 \$	2 508 422 \$	1 863 507 \$	3 540 454 \$	8 224 013 \$

10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des actifs à durée de vie limitée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée comprennent des actifs comme des logiciels achetés et l'amélioration et le développement de logiciels. L'amortissement des immobilisations incorporelles ne commence qu'une fois que le logiciel est prêt à être utilisé.

2020	Logiciel acheté	Amélioration et développement de logiciel	Total
COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	4 441 291 \$	3 688 195 \$	8 129 486 \$
Ajouts	1 512 244	1 944 754	3 456 998
Cessions	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	5 953 535 \$	5 632 949 \$	11 586 484 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 1 ^{er} avril 2019	(3 109 815) \$	— \$	(3 109 815) \$
Charges d'amortissement	(1 340 309)	(181 131)	(1 521 440)
Cessions	—	—	—
Solde au 31 mars 2020	(4 450 124) \$	(181 131) \$	(4 631 255) \$
Valeur comptable au 31 mars 2020	1 503 411 \$	5 451 818 \$	6 955 229 \$

2019

COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2018	3 288 307 \$	— \$	3 288 307 \$
Ajouts	1 152 984	3 688 195	4 841 179
Cessions	—	—	—
Solde au 31 mars 2019	4 441 291 \$	3 688 195 \$	8 129 486 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 1 ^{er} avril 2018	(1 950 728) \$	— \$	(1 950 728) \$
Charges d'amortissement	(1 159 087)	—	(1 159 087)
Cessions	—	—	—
Solde au 31 mars 2019	(3 109 815) \$	— \$	(3 109 815) \$
Valeur comptable au 31 mars 2019	1 331 476 \$	3 688 195 \$	5 019 671 \$

11. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2020	31 mars 2019
Comptes fournisseurs	2 284 630 \$	413 191 \$
Charges au titre de la masse salariale	14 537 703	13 706 710
Autres charges constatées	3 199 391	6 718 969
	20 021 724 \$	20 838 870 \$

12. Contrats de location

Comptabilité du locataire – Obligations locatives et actifs au titre du droit d'utilisation

Les activités de location de la CVMO, à titre de locataire, portent sur la location de locaux et d'équipement de bureau.

La CVMO a conclu un nouveau contrat de location de locaux qui a commencé le 1^{er} septembre 2017 pour une période de dix ans, expirant le 31 août 2027. Le contrat contient deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de cinq ans. Le contrat de location a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* qui nécessitait l'examen des passifs éventuels inhérent à la location.

De plus, la CVMO a conclu un contrat de location d'équipement de bureau (imprimantes) le 20 mars 2020 pour une période de cinq ans se terminant le 19 mars 2025.

Les tableaux ci-dessous présentent les rapprochements des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

Actifs au titre du droit d'utilisation	Notes	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
COÛT				
Solde au 1 ^{er} avril 2019		— \$	— \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	21	57 712 103	—	57 712 103
Ajouts – nouveaux contrats		—	511 279	511 279
Sous-location au gouvernement du Canada		(3 668 596)	—	(3 668 596)
Solde au 31 mars 2020		54 043 507 \$	511 279 \$	54 554 786 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS				
Solde au 1 ^{er} avril 2019		— \$	— \$	— \$
Amortissement		(2 934 489)	—	(2 934 489)
Solde au 31 mars 2020		(2 934 489) \$	— \$	(2 934 489) \$
Valeur comptable au 31 mars 2020		51 109 018 \$	511 279 \$	51 620 297 \$
Obligations locatives	Notes	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2019		— \$	— \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	21	57 712 103	—	57 712 103
Ajouts – nouveaux contrats		—	511 279	511 279
Solde au 31 mars 2020		57 712 103 \$	511 279 \$	58 223 382 \$
Hausse(s) des obligations locatives				
Frais financiers		1 793 099 \$	— \$	1 793 099 \$
Baisse(s) des obligations locatives				
Paievements de location		(3 759 044) \$	(7 316) \$	(3 766 359) \$
Solde des obligations locatives au 31 mars 2020		55 746 158 \$	503 963 \$	56 250 121 \$
Portion à long terme des obligations locatives		53 706 579 \$	405 336 \$	54 111 915 \$
Portion à court terme des obligations locatives		2 039 579	98 627	2 138 206
Solde des obligations locatives au 31 mars 2020		55 746 158 \$	503 963 \$	56 250 121 \$

Comptabilité du locataire – Amortissement, frais financiers et paiements

L'amortissement du droit d'utilisation et les frais d'intérêt connexes sont constatés dans l'état du résultat global, sous les rubriques amortissement et frais financiers respectivement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, l'amortissement et les frais financiers se sont élevés respectivement à 2,9 millions de dollars et 1,8 million de dollars.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les paiements en capital et intérêts sur les contrats de location comptabilisés à titre d'obligations locatives se sont élevés à 3,8 millions de dollars.

Le tableau suivant présente les futurs paiements globaux de location non actualisés de la CVMO sur la durée du bail :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Moins de un an	8 965 022 \$	8 572 175 \$
De 1 à 5 ans	36 892 605	35 914 480
Plus de 5 ans	114 985 784	31 509 161
	160 843 411 \$	75 995 816 \$

La CVMO a conclu certains contrats de location d'équipement de bureau qui répondent à la définition de contrat à court terme. La CVMO a comptabilisé les paiements associés à ces contrats de location d'équipement de bureau à titre de dépense selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les paiements de location se sont élevés à 0,2 million de dollars.

La CVMO a conclu des contrats de location qui répondent à la définition de contrat de faible valeur. La CVMO a comptabilisé les paiements associés à ces contrats de location à titre de dépense selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, les paiements de location ont été symboliques (3 379 de dollars).

La CVMO effectue des paiements autres que de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes, les impôts fonciers et les assurances) relativement aux biens loués. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, 4,7 millions de dollars ont été comptabilisés dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux.

En date du 31 mars 2020, la CVMO n'avait pas conclu de contrats de location comportant des sorties de fonds futures excédant celles qui ont été comptabilisées et présentées ci-dessus.

Comptabilité du locateur

La comptabilité du locateur s'applique aux accords de sous-location de bureaux en vertu desquels la CVMO est le locateur. Les deux accords de sous-location, conclus avec le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et le gouvernement du Canada, sont fondés sur le principe de recouvrement des coûts.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec les ACVM dans la catégorie de location-exploitation puisque l'accord ne transfère pratiquement aucun risque et avantage accessoires à la propriété de l'actif sous-jacent. Par conséquent, la CVMO comptabilise les revenus de cette sous-location dans les produits divers dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, des paiements de sous-location totalisant 0,2 million de dollars ont été comptabilisés au titre de ce contrat de location-exploitation.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec le gouvernement du Canada dans la catégorie de location-financement puisque tous les risques et avantages accessoires à la propriété de l'actif sous-jacent ont été essentiellement transférés au locataire. Par conséquent, la CVMO comptabilise une

créance locative, avec une réduction compensatoire de l'actif au titre du droit d'utilisation, dans l'état de la situation financière et un produit financier dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, des paiements de sous-location totalisant 0,2 million de dollars ont été constatés au titre de ce contrat de location-financement. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des créances locatives et des produits financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

Créance locative	Notes	31 mars 2020
Solde au 1 ^{er} avril 2019		— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	21	3 668 596
Paiements de sous-location		(249 132)
Produits financiers		113 724
Solde au 31 mars 2020		3 533 188 \$
Portion à court terme de la créance locative	5	129 269 \$
Portion à long terme de la créance locative		3 403 919
Créance locative totale		3 533 188 \$

La portion à court terme de la créance locative est présentée dans les comptes clients et autres débiteurs dans l'état de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 5.

La portion à long terme de la créance locative est présentée à titre d'actif distinct à long terme dans l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous présente les paiements globaux de sous-location non actualisés prévus par la CVMO au titre des contrats de location-exploitation et de location-financement :

	31 mars 2020
Moins de un an	461 855 \$
De 1 à 5 ans	1 062 537
Plus de 5 ans	3 410 660
	4 935 052 \$

13. Régimes de retraite

a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 6,4 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2019) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour l'exercice 2021 sont de 6,7 millions de dollars.

b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit de la CVMO aide à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuarielle actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes de retraite complémentaires est d'environ 12 ans (12 ans en 2019).

	31 mars 2020	31 mars 2019
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	4 443 754 \$	4 104 618 \$
Coût de service à court terme	340 255	300 303
Frais d'intérêt	140 684	137 562
Paiement de prestations	(230 187)	(234 724)
Perte/(gain) actuariel(le) sur l'obligation	(255 527)	135 995
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	4 438 979 \$	4 443 754 \$

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Taux d'actualisation	3,75 %	3,25 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,50 %	2,50 %
Hausse de la limite de l'Agence du revenu du Canada	3 092,22 \$	3 025,56 \$

Les hypothèses pour les taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité du secteur public de 2014 (CPM2014Publ), avec un facteur d'ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ et plus, ainsi que des projections entièrement générationnelles au moyen de l'échelle d'amélioration CPM B (CPM-B).

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées. .

Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,5 %	5,7 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	6,0 %	6,3 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,6 %	2,7 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,7 %	2,7 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	0,0 %	0,6 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	0,6 %	1,3 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2019) pour l'exercice clos le 31 mars 2020. Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 0,2 million de dollars en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

14. Gestion des immobilisations

Depuis 2001, la CVMO détient un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les institutions financières canadiennes de l'annexe I afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe I à titre de soutien en cas d'insuffisances d'encaisse à court terme. Le ministre des Finances a approuvé le renouvellement de la facilité de crédit le 1^{er} juillet 2018 pour deux ans se terminant le 30 juin 2020.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

15. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation » et de « droits d'activité ». Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Droits de participation	112 610 373 \$	108 082 005 \$
Droits d'activité	15 917 830	16 311 842
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 694 870	3 716 485
	132 223 073 \$	128 110 332 \$

16. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2020	31 mars 2019
Salaires	77 668 843 \$	73 717 590 \$
Avantages sociaux	9 297 530	8 787 700
Charge de retraite	6 871 881	6 151 205
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	1 261 019	1 737 617
	95 099 273 \$	90 394 112 \$

17. Charges administratives

	31 mars 2020	31 mars 2019
Charges de la Commission	954 283 \$	1 318 968 \$
Communications et publications	1 959 122	2,016 176
Maintenance et soutien des TI	5 007 133	4 228 008
Fournitures	297 349	425 348
Autres charges	739 477	423 125
Créances irrécouvrables	598 899	376 064
Formation	631 622	749 002
	10 187 885 \$	9 536 691 \$

18. Passifs éventuels et engagements contractuels

La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2019 et en 2020, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM.

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

19. Opérations entre apparentés

a) Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO assume les opérations pour les systèmes des ACVM avec les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, le total des charges liées aux apparentés engagés qui doivent être remboursées était de 5,8 millions de dollars (4,8 millions de dollars en 2019). Au 31 mars 2020, une somme de 0,5 million de dollars était encore due à la CVMO (0,4 million de dollars en 2019). Pour obtenir de note 7.

b) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 15 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de

façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministre.

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

Certains des paiements aux investisseurs lésés des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont effectués par l'entremise du Bureau du recours civil à l'égard d'activités illicites (RCAI). Les paiements sont versés au RCAI par la CVMO conformément aux ordonnances de confiscation obtenues par le RCAI en vertu de la *Loi de 2001 sur les recours civils*. Le RCAI est un bureau du ministère du Procureur général de l'Ontario.

c) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents et le directeur général. Le 16 décembre 2019, un nouveau chef des services administratifs s'est joint aux principaux membres de la direction.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Avantages à court terme du personnel	3 138 516 \$	3 283 719 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	564 356	514 986
	3 702 872 \$	3 798 705 \$

20. Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3 h), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs à même les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, comme suit :

	31 mars 2020	31 mars 2019
Salaires et avantages sociaux	706 812 \$	678 739 \$
Coûts des événements communautaires de la CVMO	19 703	25 704
Coûts des campagnes médiatiques	307 077	182 855
Coûts du site Web et autres frais de TI	70 709	—
Coûts de consultation	258 072	242 210
	1 362 373 \$	1 129 508 \$

Le montant comptabilisé durant l'exercice est de 1,4 million de dollars (1,1 million de dollars en 2019), dont 0,5 million de dollars (0,4 million de dollars en 2019) étaient dus à la CVMO au 31 mars 2020.

21. Prises de position comptables

Modifications des méthodes comptables pendant la période en cours

IFRS 16, Contrats de location

Le 1^{er} avril 2019 (la date d'application initiale [DAI]), la CVMO a adopté l'IFRS 16 *Contrats de location* (« IFRS 16 »), qui a remplacé la NCI 17 *Contrats de location* et les interprétations connexes concernant ces contrats. Cette mesure a permis la mise en place d'un modèle unique de comptabilité des contrats de location, éliminant la distinction entre les contrats de location-exploitation et de location-financement pour la comptabilité des locataires. La CVMO a choisi d'appliquer rétrospectivement l'IFRS 16, en utilisant la méthode rétrospective modifiée, sans retraitement des données comparatives. La CVMO a plutôt décidé de comptabiliser l'effet cumulatif de l'application initiale, le cas échéant, en régularisant l'excédent général.

Des mesures pratiques ont été prises et des choix ont été faits dans le cadre de l'application de l'IFRS 16, comme suit :

- a) La CVMO a, à titre de locataire et de locateur, recouru à la mesure pratique de transition consistant à ne pas réévaluer tous les contrats afin de déterminer si chacun était, ou contenait, un contrat de location à la date d'application initiale. La CVMO a appliqué l'IFRS 16 aux contrats qui étaient auparavant reconnus comme étant des contrats de location en vertu des normes précédentes.
- b) La CVMO a, à titre de locataire, choisi de ne pas appliquer le modèle de comptabilité du locataire aux contrats de location à court terme et à faible valeur. Dans le cas des contrats de location couverts par l'exemption de reconnaissance, la CVMO a comptabilisé les paiements de location à titre de dépense, selon la méthode linéaire, sur la durée du bail.
- c) La CVMO a, à titre de locataire, choisi de ne pas appliquer le modèle de comptabilité des contrats de location au moment de la transition à ceux dont la durée de location se terminait dans les 12 mois suivant la date d'application initiale. Ces contrats ont été comptabilisés de la même façon que les contrats de location à court terme.
- d) La CVMO s'est fondée sur son évaluation de la question de savoir si les contrats de location sont conclus à titre onéreux en appliquant la NCI 37, Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels (NCI 37) immédiatement avant la date d'application initiale plutôt que d'effectuer un test de dépréciation. À la date d'application initiale, la CVMO n'avait pas conclu de contrat de location à titre onéreux au sens de la NCI 37.

Au moment de la transition, la CVMO a utilisé ses taux d'emprunt différentiels, au 1^{er} avril 2019, pour évaluer les obligations locatives. Le taux d'emprunt différentiel moyen pondéré était d'environ 3,45 %.

Le 31 mars 2019, la CVMO était locataire aux termes de divers contrats de location, qui étaient tous classés dans la catégorie de location-exploitation et qui n'étaient donc pas constatés dans l'état de la situation financière, mais plutôt comptabilisés à titre de charges dans l'état du résultat global (c.-à-d. hors bilan). Le 31 mars 2019, le total des engagements divulgués en vertu de contrats de location-exploitation s'élevait à 168,2 millions de dollars, dont la majorité portait sur la location de locaux. La CVMO a, lors de la transition initiale à l'IFRS 16, comptabilisé des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation de 57,7 millions de dollars dans l'état de la situation financière. Le tableau suivant présente les engagements divulgués en vertu de contrats de location-exploitation au 31 mars 2019 par rapport aux obligations locatives comptabilisées à la date d'application initiale, soit le 1^{er} avril 2019 :

Engagements au titre de contrats de location-exploitation divulgués au 31 mars 2019	75 995 816 \$
Plus : Paiements de location pour la ou les périodes de renouvellement (certitude raisonnable de renouvellement)	92 221 935
Moins : Contrat(s) de location commençant après le 1 ^{er} avril 2019	—
Total partiel (engagements au titre de contrats de location-exploitation assujettis à l'IFRS 16)	168 217 751 \$
Moins : Éléments non loués (p. ex., entretien des parties communes)	(89 819 206)
Moins : Régularisation au titre de l'effet d'actualisation	(20 555 209)
Moins : Exemptions pour les contrats de location à court terme	(131 233)
Total (obligations locatives au 1^{er} avril 2019)	57 712 103 \$

Le 31 mars 2019, la CVMO agissait également à titre de locateur intermédiaire dans le cadre d'activités de sous-location. À titre de locateur, la CVMO a classé dans la catégorie de location-financement tout contrat de sous-location en vertu duquel elle transfère pratiquement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif sous-jacent. Par conséquent, une créance locative distincte et un montant compensatoire concernant les actifs au titre du droit d'utilisation ont été constatés. Il s'agit d'une partie des bureaux que la CVMO sous-loue au gouvernement du Canada selon le principe du recouvrement complet des coûts. La CVMO a constaté une créance locative de 3,7 millions de dollars avec une compensation correspondante des actifs au titre du droit d'utilisation.

Le tableau suivant présente les incidences de l'adoption de la norme sur l'état de la situation financière :

Montants en millions	NCI 17 (Au 31 mars 2019)	Régularisation au titre de la transition	IFRS 16 (Au 1 ^{er} avril 2019)
ACTIF			
Actifs au titre du droit d'utilisation	— \$	57 712 103 \$	57 712 103 \$
Moins : Sous-location au gouvernement du Canada	—	(3 668 596)	(3 668 596)
Actifs nets au titre du droit d'utilisation	— \$	54 043 507 \$	54 043 507 \$
Comptes clients et autres débiteurs (portion à court terme de la créance locative)	—	135 408	135 408
Créance locative (portion à long terme de la créance locative)	—	3 533 188	3 533 188
Impact sur le total de l'actif	— \$	57 712 103 \$	57 712 103 \$
PASSIF			
Obligations locatives	— \$	57 712 103 \$	57 712 103 \$
Impact sur le total du passif	— \$	57 712 103 \$	57 712 103 \$

À la suite de l'adoption de l'IFRS 16 le 1^{er} avril 2019, l'actif total a augmenté de 57,7 millions de dollars (54,0 millions de dollars pour les actifs au titre du droit d'utilisation et 3,7 millions de dollars pour les créances locatives) et le passif total, de 57,7 millions de dollars.

Depuis la DAI, les actifs au titre du droit d'utilisation font l'objet d'un amortissement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2020, l'adoption de l'IFRS 16 a entraîné des modifications aux états financiers, notamment au chapitre de l'amortissement et des frais financiers dans l'état du résultat global ainsi que de celui de la distinction entre les portions capital (activités financières) et intérêts (activités d'exploitation) des paiements de location dans l'état des flux de trésorerie.

L'application de l'IFRS 16 a eu une grande incidence sur les états financiers de la CVMO. Consulter la note 12 pour obtenir plus de détails.

Prises de position nouvelles et révisées après publication, mais pas encore entrées en vigueur

L'IASB a publié des modifications à la NCI 1 Présentation des états financiers et à la NCI 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs afin d'harmoniser la définition du mot « significatif » dans ensemble des normes et de préciser certains aspects de la définition. Les modifications, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant à compter du 1^{er} janvier 2020, s'appliquent de façon prospective. La CVMO a l'intention d'adopter les modifications dans ses états financiers de la période annuelle commençant le 1^{er} avril 2020. L'adoption initiale des modifications ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers de la CVMO.

22. Événements subséquents

Comme l'indique la note 14, la CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Au 31 mars 2020, le renouvellement des facilités de crédit devait expirer le 30 juin 2020. Le 7 mai 2020, le renouvellement des facilités de crédit a été approuvé par le ministre des Finances pour une autre période de deux ans prenant fin le 30 juin 2022.



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

**Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario**

20, rue Queen Ouest

20^e étage

Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 785-1555 (sans frais)

416 593-8314 (local)

1 866 827-1295 (ATS)

416 593-8122 (télécopieur)



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

**Commission des valeurs
mobilières de l'Ontario**

20, rue Queen Ouest
20^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 785-1555 (sans frais)
416 593-8314 (local)
1 866 827-1295 (ATS)
416 593-8122 (télécopieur)



À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et administre certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.